

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05 OCTOBRE 2017

### PROCÈS-VERBAL

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal  
en date du 21/12/17 - aff. n°2



Le Maire,

A. TAÏBI

Séance du 05 octobre 2017

**Membres :**

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-neuf septembre deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN.

**Étaient absents représentés :**

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Zaïha NEDJAR	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Karina KELLNER
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
M. Jean Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL à l'affaire 9 et à partir de l'affaire n° 11
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Nicolas STIENNE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

**Étaient absents :**

Mme Nicole RIOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Khader ABDELLALI

**Se sont absentés en cours de séance :**

Mme Fatima DRIDER à l'affaire n° 8  
M. Jean Claude DE SOUZA à l'affaire n° 9  
Mme Karina KELLNER aux affaires n° 10 et 11  
Mme Khalida MOSTEFA SBAA à l'affaire n° 19

**Ont quitté définitivement la séance :**

M. Jean Claude DE SOUZA à partir de l'affaire n° 11

**Secrétaire de séance :** M. Larbi LEBIB

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme Teragi CHEVET qui rejoint le Conseil municipal, à la suite des démissions successives de M. Laurent TUR, et de M. Ludovic GATIBELZA, reçues toutes deux le 28 septembre 2017. Dans le cadre de la loi (article L.270 du Code électoral), c'est le suivant sur la liste qui remplace immédiatement l'élu démissionnaire en tant que conseiller municipal. Le préfet a pris note de cette modification le 4 octobre dernier.

Avant de dire quelques mots en introduction, Mr le Maire précise que sur l'affaire n°7.3 concernant le rapport sur la ZAC des Tartres - Approbation de la Charte d'Aménagement Soutenable il y a de petites erreurs matérielles qu'il convient de remplacer, Monsieur Mathis reviendra dessus dans le détail ; sur la page 2, il convient de remplacer le paragraphe : « La génération d'une mixité sociale et de lien social avec la création de 47% de logements sociaux ou spécifiques », par « la génération d'une mixité sociale et de lien social avec la création de 42% de logements sociaux ou spécifiques », l'annexe relative à la Charte d'Aménagement Soutenable a elle été finalisée par la SPL. Cette annexe remplace donc celle envoyée dans le dossier de séance.

Pour l'affaire 7.4, ZAC des tartres - Groupe scolaire 19 classes - avis sur le programme des équipements publics de la ZAC des tartres, engagement du projet de groupe scolaire et approbation de ses modalités de réalisation, de financement sur la construction d'un groupe scolaire de 19 places, il convient de remplacer à la page 1 dudit rapport - 3ème paragraphe la mention « dès 2013 » par la mention « dès avril 2014 ». C'est à l'époque où M. le Maire avait interpellé directement lors d'un comité de pilotage sur le fait qu'il n'y avait pas de groupe scolaire prévu dans la zone des Tartres malgré le nombre de logements annoncés. A partir de là, tout un travail, une réflexion a été menée pour intégrer un groupe scolaire sur la future ZAC des Tartres pour les futurs habitants et ainsi pouvoir répondre au besoin scolaire et prendre en compte la démographie. Pour le reste, rien ne change, le programme a été mis en place et mis à jour à la fois par la SPL, Monsieur le Maire précise qu'Olivier MATHIS reviendra sur ces rapports tout à l'heure.

M. le Maire propose une minute de silence pour l'ensemble des victimes des attentats odieux et des tueries, à Marseille comme à Las Vegas, mais aussi à Kaboul et à Edmonton. Il ne faut pas s'habituer aux spectacles d'horreur et de violence, à cette barbarie ignoble. Au quotidien, à Stains, il faut continuer à promouvoir les valeurs de paix et de solidarité, de fraternité, et rester encore plus forts, plus unis, plus solidaires face à toutes les formes de violence.

*Les élus se lèvent pour observer une minute de silence.*

M. le Maire rappelle que le mois de septembre a été l'occasion de faire apparaître les premières orientations du projet de loi de finances 2018, le premier du gouvernement Macron - Philippe. La saignée budgétaire s'annonce terrible pour plus de 90 % de la population française, alors que les 10 % les plus riches vont bénéficier, encore et encore, de cadeaux fiscaux de toutes parts. Quelques chiffres de ce programme : 15 Mds € de baisse des dépenses publiques en 2018 dans les services de l'État, notamment dans la fonction publique hospitalière qui est déjà à bout de souffle et dans les collectivités territoriales qui ont déjà vu leurs dotations baisser de 10 Mds € sous le précédent quinquennat. Pour les élus de la majorité à Stains et pour les Stanois, cette situation est inacceptable.

En 2014, Stains était à l'initiative avec l'île -Saint-Denis de la bataille des « plumés de l'austérité » contre la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait très peu de villes engagées dans ce bras de fer contre la baisse des dotations ; beaucoup ironisait sur ces batailles et certain prétextait que c'était un plan de communication ; très rapidement cette mobilisation a pris un écho national, avec plus de 10 000 collectivités mobilisées à l'époque sous diverses formes. Le président de l'Association des Maires de France avait même repris point par point les éléments qui

avaient été mis en exergue et débattus avec la population. La majorité municipale entend repartir au combat aujourd'hui, pour protester contre ces arbitrages insupportables et complètement injustes de l'État, et surtout pour défendre les intérêts des Stanois, celles et ceux qui vivent dans les quartiers populaires, ceux qui sont les plus frappés par ces politiques d'austérité, mais aussi les Stanois des classes moyennes, qui ont des inquiétudes de se retrouver relégués dans des situations extrêmement difficiles. À Stains, la baisse de crédits concernant la politique de la ville a été annoncée fin août, sans aucune concertation, à hauteur de 100 000 € de baisse à Stains, pas moins de 400 000 € à l'échelle de Plaine Commune, et la suppression de centaines de contrats aidés pour les associations. À Stains, les associations vont rapidement être rencontrées afin d'évaluer le nombre de contrats aidés remis en cause, les risques pour certaines associations de devoir cesser leurs activités, et ceux de voir le lien social disparaître du paysage local. L'équipe municipale ne restera pas sans voix face à ces attaques, qui risquent d'impacter tous les habitants.

L'actualité, c'est aussi la baisse des APL de 5 € pour tous les foyers. Les annonces sur le logement social sont une attaque contre l'idée même du logement social : les inquiétudes et les conséquences sont extrêmement graves, dans la vie concrète et quotidienne des locataires, que ce soit sur l'entretien courant du parc locatif, mais aussi sur les programmes de réhabilitation et de rénovation urbaine. Lors du congrès des HLM à Strasbourg, M. le Maire a pu intervenir pendant les débats et les discussions, et a pu apporter son total soutien aux organismes, aux habitants, aux représentants des amicales des locataires comme la CNL, face à ces menaces. Plusieurs associations et syndicats ont lancé un appel, « Vive l'APL ! », qui compte parmi les premiers signataires la Fondation Abbé Pierre, la CNL, la CGT et la CFDT, et encore bien d'autres partenaires importants.

À l'inverse d'un gouvernement qui n'a pour but que de satisfaire les plus riches, à Stains l'objectif de la municipalité est de travailler quotidiennement pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants, sans exception. L'inauguration du magnifique gymnase municipal Léo Lagrange a été un beau succès populaire, les Stanois et les Stanoises ont été très nombreux à visiter le nouveau gymnase, le long d'une belle journée. Le mois de septembre fut aussi l'occasion du démantèlement, attendu depuis des mois, voire des années, du garage sauvage du Moulin Neuf. Les pouvoirs publics ont été interpellés à de nombreuses reprises par la municipalité, notamment le préfet, la sous-préfète, le commissaire, pour faire évoluer cette situation, qui devenait invivable pour les habitants du quartier, mais au-delà aussi. M. le Maire se dit très touché comme les élus par les nombreux messages de remerciements et de soutien des habitants, notamment ceux de ce quartier, qui n'en pouvaient plus. Les Stanois ont le droit de vivre dignement, de pouvoir circuler dans un environnement sain et apaisé. L'équipe municipale ne lâchera rien sur cette problématique, et M. le Maire promet la fermeté à chaque fois qu'un danger pourrait menacer les habitants.

M. le Maire annonce avoir écrit il y a quelques jours au nouveau ministre de l'Intérieur, M. Gérard COLOMB, pour que Stains fasse partie des villes pilotes dans la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien, la PSQ. D'autres villes du territoire ont fait cette démarche. La municipalité continue à développer en parallèle des projets de médiation, sur le terrain, et relancera très prochainement les actions liées au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en associant l'ensemble des partenaires, pour pouvoir agir au plus près des besoins et au plus près des attentes de la population.

Au travers des points abordés ce soir, preuve est faite que Stains reste la ville de toutes les solidarités : inauguration de la médiathèque Louis Aragon en 2018, garantie d'emprunt en faveur de la Maison du CIL, contrat local étudiant, séances de vaccinations, foire des savoir-faire, pratique du sport pour toutes et tous, mais aussi Stains en tant que ville verte, tournée vers l'avenir, avec la requalification des jardins familiaux, l'aménagement de la ZAC des Tartres avec son plan vert, nouvelle école intercommunale au cœur du quartier des Tartres, et enfin deux engagements très forts portés par la majorité municipale : les vœux

relatifs aux transports et au retour en régie publique pour la gestion de l'eau. À ce sujet, un débat citoyen sera envisagé, partagé avec les Stanoises et les Stanois, et avec des intervenants qui ne partagent pas tous la même opinion sur ce sujet.

Depuis le début de ce mandat, le focus a été mis sur la bataille forte pour obtenir un transport lourd, et lutter contre cette inégalité territoriale subie sur le territoire de Plaine Commune, et plus largement sur le territoire de l'Ile-de-France. Cette option pour que les Stanoises et Stanois puissent bénéficier d'un transport lourd, en plus des deux gares T11, est maintenant portée et défendue au niveau de Plaine Commune. Il a fallu plusieurs mois de lutte pour convaincre les uns et les autres, maintenant que cette option est portée au niveau communautaire, les responsables qui siègent dans les différentes instances seront interpellés, notamment la présidente de la région, qui est aussi présidente du STIF, qui soutiendra certainement cette revendication juste et légitime des Stanoises et des Stanois. La mobilisation avec les autres villes, les différents collectifs et les habitants va s'amplifier, pour obtenir enfin sur Stains une amélioration considérable en matière de transports lourds. M. le Maire va d'ailleurs demander à rencontrer très prochainement le maire de Garges à ce propos, qui peut être lui aussi très intéressé par l'arrivée des transports lourds sur sa ville, ainsi que le maire de Saint-Denis.

Cette introduction se veut à l'image des différents points qui seront abordés lors de ce Conseil : actions fortes, initiatives ambitieuses, solidarité comme fil rouge des différents projets, tout cela dans l'intérêt des Stanoises et des Stanois.

#### Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

M. le Maire propose de désigner M. Larbi LEBIB en tant que secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE Monsieur Larbi LEBIB, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

M. le Maire propose d'adopter le PV du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2017.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude

DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2017.

**Affaire n° 3 - Convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la numérisation et la mise en ligne par l'intermédiaire de l'organisme "FamilySearch", des registres paroissiaux et d'état civil pour la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis**

Rapporteur : François VIGNERON

François VIGNERON annonce que le département de Seine-Saint-Denis s'est donc engagé à créer un portail des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis, en mutualisant le travail accompli par les communes et en programmant la numérisation et la mise en ligne des fonds. Le projet présente un certain nombre d'avantages pour le public : numérisation en couleur, mise en ligne des archives départementales de Seine-Saint-Denis et possibilité de chercher depuis Internet. Pour réaliser ce projet, le Département a signé une convention avec FamilySearch, un organisme généalogique à but non-lucratif, qui s'est donné pour mission de numériser et d'indexer les registres paroissiaux et les états-civils. Le département s'engage à coordonner l'ensemble du projet, et assurera l'interface.

Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver une convention de partenariat avec le département, qui a pour objet de définir les modalités de prêts des registres d'état-civil et des tables décennales, afin qu'elles soient numérisées par FamilySearch, dans les locaux du département. La convention prévoit de restituer gracieusement aux communes un jeu de données numérisées ainsi qu'une copie numérique des index réalisés. L'annexe 1 de la convention précise les documents à numériser. La CNIL, par délibération n°2015-125 du 7 avril 2015, a autorisé l'association FamilySearch à mettre en œuvre la conservation aux fins de publication et d'indexation sur son site, des données issues des archives publiques ainsi que des transferts depuis les États-Unis d'Amérique, et de données à caractère personnel, en application de la loi du 6 janvier 1978.

Il est donc demandé aux élus d'approuver la convention de partenariat entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil, et pour la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis, et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Marie-Claude GOUREAU demande si cette convention aura un coût pour la ville.

François VIGNERON répond qu'il n'y aura aucun coût pour la ville, FamilySearch avait déjà commencé à microfilmer un nombre considérable de documents, la convention est entièrement gratuite pour la ville de Stains.

Najia AMZAL remarque qu'il est souvent reproché au service public de ne pas s'adapter aux besoins des usagers et des citoyens, mais cette convention et ce partenariat sont un exemple de la capacité des services municipaux à s'adapter à une demande qui évolue. À l'avenir, la capacité du service public à s'adapter est la clé de sa survie dans une société qui est concurrentielle, et le service public est la clé d'une société de progrès. Le dynamisme commun avec FamilySearch et le département est l'occasion de montrer des exemples d'actions collectives avec des interlocuteurs différents, associatifs, collectivités, services déconcentrés qui fonctionnent.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) et **1 abstention** (M. Olivier MATHIS)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil pour la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**Affaire n°4 - Principe de recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Stains**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que depuis février 2017, Stains est en mode de gestion provisoire, après de nombreuses péripéties avec le délégataire précédent, les Nouveaux Marchés de France. Aujourd'hui, la municipalité est amenée à réfléchir, dans un délai légal, à une nouvelle façon de faire, ou bien à continuer en délégation de service public (DSP). Le rapport est très bien fait et donne toutes les données des différentes possibilités. Il est proposé ce soir de recourir à une nouvelle délégation de service public. Il ne s'agit pas de déléguer « en fermant les yeux », une commission des marchés se réunit le plus souvent possible, en fonction des besoins, au sein de laquelle la présence des commerçants, des gestionnaires et de la municipalité permet de régler un certain nombre de problèmes. Le concessionnaire est soumis à un certain nombre d'obligations qui sont répertoriées dans le rapport. C'est un sujet qui ne pose pas de problème particulier quand tout se déroule bien, mais qui devient beaucoup plus complexe quand un gestionnaire se révèle mauvais. Le retour à la régie publique, actuellement, n'est pas faisable pour la commune, c'est pour cela qu'il est proposé de recourir à la DSP pour le moment pour la gestion des marchés d'approvisionnement.

M. le Maire précise que le marché entame la fin de sa rénovation, qui sera terminée d'ici quelques semaines, y compris sur la toiture et ses parties extérieures. Les Stanoises et les Stanois sont vraiment contents de découvrir un marché quasiment neuf, de qualité, mais sur lequel il faudra encore concentrer efforts et énergie, pour attirer de nouveaux commerçants.

Francis MORIN félicite le travail d'analyse comparative réalisé par les services municipaux, qui permettent de montrer les enjeux et les différentes modalités des solutions envisageables. De façon traditionnelle, il regrette qu'on ne puisse pas trouver les moyens de revenir en régie publique, opération d'autant plus compliquée que plus le temps passe et plus ce retour à la régie publique devient difficile, parce que tout est fait pour qu'on délègue à des opérateurs privés. C'est d'ailleurs l'idéologie explicite du nouveau président de la République.

Les difficultés techniques exposées dans le rapport sont certes compréhensibles, mais Monsieur MORIN annonce que par principe, il choisira de s'abstenir lors du vote.

Julien MUGERIN rappelle que lors du dernier Conseil municipal, l'opposition s'était déjà exprimée en faveur d'un retour à la régie publique; il souligne à son tour l'excellente qualité du rapport transmis aux élus. Afin de ne pas bloquer les choses, l'opposition va s'abstenir sur ce vote, pour ne pas avoir à voter contre, et demande à être tenue informée de la suite des choses, après une rupture très difficile sur la gestion de ce marché que l'opposition a suivi de près et sur laquelle elle a toujours quelque doute. L'opposition va rester très prudente et vigilante.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **9 abstentions** (M. Francis MORIN, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat).

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411- 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à mener les négociations avec les candidats qui seront retenus par la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

**Affaire n° 5 - Marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Ville de Stains - Lot n° 3 : vêtements et protections pour la Police Municipale**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la prérogative de la sécurité reste à la charge de l'État, qui doit assurer ses missions élémentaires, mais la municipalité refuse de mettre en danger les agents municipaux en les armant et les envoyant sur des terrains à risque, pour lesquels ils ne sont pas formés. C'est aussi le rôle de la municipalité de les protéger. Un avis public d'appel à concurrence a été publié, deux sociétés ont répondu sur le lot n°3, aucune pour les deux premiers lots. Ce marché est d'un montant maximum annuel de 22 000 €. Le premier candidat a été GK Professional et le deuxième candidat fut Sentinel. C'est la première société qui a été retenue par la commission d'appel d'offres.

Teragi CHEVET remarque que le rapport ne mentionne pas l'équipement de protection individuelle et demande de quel type d'équipement il s'agit.

Olivier MATHIS répond qu'il s'agit des uniformes et des gilets pare-balles des agents, ainsi que des chaussures et quelques autres accessoires. Il n'y a pas eu de réponse pour les lots n°1 et n°2, à très faibles montants et portant sur de nombreux détails.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB,

Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n°3 (vêtements et protections pour la Police municipale) du marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle avec la société GK PROFESSIONAL, sise 55 rue Joseph-Marie Jacquard - 60740 SAINT-MAXIMIN, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 22 000,00 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant

**Affaire n°6 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à Plaine Commune**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que, comme chaque année, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le reversement des amendes perçues pour Plaine Commune. C'est un paradoxe, puisque la municipalité doit elle-même financer les équipements des agents de la police municipale, mais les amendes, elles, vont directement à Plaine Commune. Ces amendes servent à financer des études et des mises en œuvre de plans de circulation, y compris sur le stationnement. Hier d'ailleurs, un premier rendu a été effectué sur l'étude de stationnement en centre-ville élargi demandée à Plaine Commune, financé par le reversement des amendes. Ce reversement peut aussi servir à la création de parcs de stationnement, à l'installation et au développement de signaux lumineux, de signalisations horizontales, d'aménagement de carrefours, de différenciation du trafic, de travaux commandés pour les exigences de sécurité routière, pour l'étude et la mise en œuvre d'expérimentations en zones d'actions prioritaires pour l'environnement.

Il est donc demandé, cette année, d'approuver le reversement à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune de 50 562 €.

Jean-Claude DE SOUZA indique que ce montant va donc servir à financer des études de stationnement sur la ville, mais s'interroge sur le fait que ce moyen ne soit pas utilisé pour créer de nouveaux parkings au sein de la ville, étant donné qu'il y a une véritable pénurie de places de parking à Stains, ce qui explique certainement que les usagers se garent un peu n'importe comment. La logique punitive qui consiste à infliger des amendes aux contrevenants ne permet pas de régler le problème.

Julien MUGERIN soutient les propos de M. DE SOUZA et estime à son tour qu'il y a un véritable manque de stationnement au sein de la commune. Le montant de 50 562 € n'est pas énorme, étant donné les comportements que l'on constate en matière de stationnement à Stains : usagers qui se garent sur les trottoirs, sur les traversées des piétons, et autres comportements incivils. Constaté que seulement 50 562 € sont récoltés, cela paraît assez peu compte tenu de la situation. Autre réflexion : comparé à d'autres communes, le produit des amendes à Stains est faible, par exemple Aubervilliers génère plus de 2 M €, qui servent ensuite à tout ce qui concerne la voirie et autre..., Stains fait assez « petit joueur » à côté de cela.

Le fait que le revenu des amendes soit versé à Plaine Commune n'est sans doute pas incitatif à aller plus loin dans la politique menée pour faire respecter le Code de la route.



Quand un véhicule stationne sur le trottoir, cela implique que les personnes à mobilité réduite doivent descendre sur la chaussée pour pouvoir circuler, les enfants aussi lorsqu'ils sont sur le trajet de l'école. Il faut être très ferme là-dessus, le Code de la route doit être respecté par tous, notamment en matière de stationnement. Il faudrait voir comment faire pour que ce montant soit plus élevé, pour faire davantage respecter le Code de la route, mais aussi pour que Stains se fasse respecter par Plaine Commune, et comprendre enfin pourquoi il y a un retard énorme à Stains sur la qualité de la voirie sur un certain nombre de rue. Il y a une amélioration, des rues sont refaites au fur et à mesure, mais on est très loin du compte. Déjà, le nombre d'agents de la police municipale est assez restreint, ce qui empêche de faire davantage de verbalisations. Une réflexion est à porter à plus long terme pour obtenir à la fois le respect des contrevenants et de Plaine Commune.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas que la police municipale qui procède à des verbalisations, il y a aussi la police nationale, qui d'ailleurs verbalise de plus en plus. Dans les lieux où il y a énormément de problèmes, la police nationale a enfin apporté sa contribution pour verbaliser, ce qui n'était pas le cas depuis plusieurs mois auparavant. Par ailleurs, Plaine Commune a été interpellée à plusieurs reprises sur cette question de la redevance, même si la loi oblige à reverser les « bénéfiques » de ces amendes, qui pourraient permettre à la commune d'améliorer un certain nombre de sécurisations des routes. Dans plusieurs endroits, des carrefours et des systèmes de sécurisation sont aménagés. Il faut certes faire reculer les incivilités, qui sont extrêmement fortes, mais qui existent aussi à Aubervilliers, à Épinay-sur-Seine, à Paris certainement aussi à Levallois-Perret. Mais ce n'est pas en installant du mobilier urbain supplémentaire qu'on réglera ce problème, cela aura surtout pour effet de défigurer un peu plus le paysage urbain. D'ailleurs, sur Aubervilliers, il serait pour le moins étonnant que la recette des amendes atteigne 2 M€, c'est un chiffre qu'il faudra vérifier.

Olivier MATHIS remarque qu'il lui paraît assez contradictoire de réclamer plus d'amendes d'un côté, mais moins d'études de l'autre. Les études sont là pour trouver des solutions, derrière le constat des incivilités, il faut évidemment aller plus loin. Déjà, bien mesurer ce qui se passe au niveau des stationnements, étudier comment se crée le phénomène des « voitures-ventouses », paraît être une étape essentielle avant de décider des solutions à mettre en œuvre. Certes, au final, il n'y a pas assez de parkings et de places de stationnement à Stains et parfois il y a des parkings occupés, ce constat-là est partagé.

Francis MORIN estime que ce n'est pas la recette qui est préoccupante en soi, et souligne qu'il y a des comportements, des coutumes, des habitudes, qui font que les gens les plus honnêtes, les plus corrects, se garent là où ils peuvent, y compris dans les quartiers pavillonnaires. Le recours à la voiture est excessif, dans le monde urbain d'aujourd'hui, il faut des transports en commun pour que les gens renoncent à la voiture. Certaines villes ont de plus grandes recettes, parfois parce qu'elles ont davantage de policiers municipaux, mais ce n'est pas le cas des villes qui ont été citées. C'est surtout parce qu'elles ont adopté un système électronique de verbalisation, mais celui-ci a un coût important et demande des aménagements suffisamment pertinents de la voirie pour être efficace. Cette solution est assez prématurée et pas si évidente que cela, le système demande à être réglé en permanence et exige de faire des choix importants. 2 M€ de recettes à Aubervilliers ça paraît beaucoup, ils doivent intégrer les recettes du péage.

Les études, mises en place de zones bleues et de péages, ont mis en lumière le fait qu'il y a, malgré tout, un croisement des stationnements entre le jour et la nuit. Il reste toujours possible de marcher un peu plus dans la ville, quitte à se garer un peu plus loin dans la journée. La nuit, il y a de la place pour se garer à Stains, peut-être pas juste devant chez soi, mais dans l'espace public alentour. Il y a beaucoup de gens honnêtes qui regrettent le manque de place disponible et qui finissent par se garer n'importe où, mais en réalité, oui, il y a de la place, il faut juste marcher un peu plus.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le reversement à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune d'un montant de 50 562,00 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2016.

**Affaire n°7 : Appel à projets pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2017) - volet vidéo-protection**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS annonce que l'emploi du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) en 2017 va permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Cette stratégie s'articule autour de trois programmes :

- La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs,
- La prévention des violences faites aux femmes et aide aux victimes,
- L'amélioration de la tranquillité publique.

Depuis 2007, la ville de Stains s'est engagée dans une dynamique de vidéo-protection des sites répertoriés comme problématiques, 17 caméras sont installées sur quatre sites de la ville :

- La gare de Stains-Pierrefitte,
- Le quartier du Clos Saint-Lazare,
- Le parking derrière la mairie,
- Le quartier du Moulin Neuf.

Face à la recrudescence du nombre de vols à la portière, d'agressions physiques et de cambriolages sur le quartier du Globe, il a été décidé, en partenariat avec le commissariat, de procéder à une extension du périmètre de la vidéo-protection sur ce secteur, et plus précisément sur le carrefour du Globe. Il est prévu en parallèle un déport des images vers la Police nationale et l'intégration du plan de vidéo-protection de Stains à la ville de Paris, afin d'optimiser l'exploitation du système. La subvention est à hauteur de 50 % des 39 472 € HT de dépense, soit 19 736 €. Il est donc proposé d'approuver ce projet au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Julien MUGERIN annonce que l'opposition va évidemment voter pour cette délibération, et rappelle que cela fait déjà un moment qu'elle demande d'installer davantage de caméras de vidéo-protection sur l'ensemble de la ville. L'opposition se félicite donc d'avoir été entendue, notamment sur la question du carrefour Stalingrad/Gorki. Mme Sylvie JEANNOT avait d'ailleurs pris la parole pour évoquer les nombreuses agressions dans cette zone, vols à l'arraché et à la portière. Elle avait également fait référence à l'auteur d'un attentat à Orly qui était passé à cet endroit en venant de Garges, sans qu'aucune caméra ne soit présente qui aurait permis d'attester de sa présence. Il est désormais prévu d'installer cinq caméras à cet endroit, c'est une bonne nouvelle, et il reste à espérer que l'effort va continuer, par exemple sur la zone du Clos Saint-Lazare, où il y a certes déjà des caméras, mais elles sont

toutes autour de la Maison du Temps Libre, et ce n'est pas assez. Il faut un maillage à travers le quartier, et dans l'ensemble de la ville, d'autant plus que la commune est soutenue financièrement dans ce domaine.

Najia AMZAL rappelle une réalité : le contexte social et économique de la ville et de ses quartiers, qui fait que la problématique de la délinquance y est plus importante. Ce problème a muté au fil des années, avec un sentiment d'impunité de la part des délinquants. Sans faire un discours sur l'efficacité de l'installation des caméras de surveillance, chacun ayant ses propres chiffres à avancer, il n'empêche que les habitants ont le sentiment d'être plus en sécurité si ces caméras sont installées, et d'ailleurs les délinquants s'organisent pour tenter de les éviter, ce qui prouve bien qu'elles ont une certaine efficacité. Bien sûr, tout cela doit s'inscrire dans un large dispositif, qui exige une augmentation des ressources de la Police nationale, le retour de la police de proximité et un vrai processus de lutte contre la délinquance et contre la récidive.

Francis MORIN rétorque à M. MUGERIN, qui disait que l'opposition « avait été entendue », en lui rappelant que la mandature s'est toujours efforcée de développer la vidéo-protection en fonction des moyens et en concertation avec le commissariat, mais sans le faire tous azimuts. Il n'y a pas de miracle, la délinquance se déplace avec la vidéo-protection, et certains ici sont bien placés pour savoir qu'on peut être agressé juste au-delà du périmètre couvert par la caméra. Un point important de ce rapport est le fait que les informations soient déportées vers la préfecture de police, ce qui permet, avec la mise en place de contrôleurs et de visionneurs, de réagir de plus en plus immédiatement devant des actes de délinquance ; à cette occasion, le Centre de Surveillance Urbaine est réorganisé, avec une nouvelle technicité qui est rendue possible par la coopération et le bon état d'esprit avec le commissariat.

Par ailleurs, les villes qui ont couvert leurs territoires de vidéo-surveillance n'ont pas tout réglé pour autant, de même que pour les contraventions, l'anarchie du stationnement en Ile-de-France est un phénomène très répandu, comme par exemple à Paris qui verbalise beaucoup et procède à de nombreux aménagements (potelets, ...) malgré la police municipale qui est considérable. Il va bien falloir agir pour isoler aussi les contrevenants et les délinquants vis-à-vis de l'opinion, par des affiches notamment. Il faut, à un moment donné, que la réprobation générale de la population envers les contrevenants fasse que ces derniers se sentent isolés psychologiquement. Il y a là un phénomène de civilisation, c'est comme pour la propreté, une élue d'Épinay-sur-Seine disait qu'on n'allait pas encore augmenter le budget de la propreté, simplement parce que les gens salissaient de plus en plus. Il y a un « sous-bassement » à la délinquance qu'il faut travailler, c'est une forme de prévention, et la police municipale de Stains ne fait d'ailleurs pas que verbaliser, elle discute aussi avec la population, sur ces questions-là notamment.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN remarque que le FIPD est aussi un fonds dédié pour la prévention des violences faites aux femmes et à l'aide aux victimes, il est donc à déplorer que cette partie du fonds, pour les associations qui peuvent déposer des projets sur ces questions, soit à 50% des financements. Actuellement, le FIPD est vidé de son sens. Une attention toute particulière doit être portée d'ailleurs à la réalité des fonds financiers qui vont arriver.

M. le Maire rappelle que cet appel à projets, dans le cadre du FIPD, et le fait de disposer de caméras de vidéo-protection supplémentaires, sont des mesures qui avaient déjà été actées sur le mandat précédent ; l'opposition municipale peut donc être rassurée sur le fait que la municipalité ne l'a pas attendue pour équiper certains quartiers en caméras de vidéo-protection. Si le raisonnement aveugle de l'opposition municipale était suivi, en mettant des caméras de vidéo-protection à chaque coin de rue, il faudrait alors considérablement augmenter les impôts, comme l'ont fait d'ailleurs des amis de l'opposition municipale en charge de la ville de Saint-Ouen, avec pas moins de 45 % d'augmentation des impôts.

L'opposition municipale serait certainement tentée de le faire si elle était aux commandes de cette ville.

Le choix fait à Stains est de ne pas augmenter les impôts, et de faire avec les moyens déjà disponibles et les possibilités de co-financement ouvertes. Mais la question de fond, en plus des questions socio-économiques, est celle de la présence humaine de la police nationale sur Stains ; c'est un combat mené par l'équipe municipale, qui est déterminée à le poursuivre, pour obtenir plus de policiers, plus de présence humaine, dans les quartiers, auprès de toutes les Stanoises et de tous les Stanois, sans exception. Évidemment, le nouveau commissaire comme l'ancienne commissaire ont un devoir de réserve, mais il a été dit au nouveau commissaire de Stains comme précédemment avec ses prédécesseurs que Stains continuera la bataille pour exiger plus de policiers nationaux dans ses quartiers et la mise en place du nouveau dispositif proposé par le gouvernement, parce que la protection des habitants passe aussi par une présence humaine, par un contact de proximité avec la Police nationale.

L'équipe municipale est attachée aux missions régaliennes de l'État, ce qui n'est pas le cas de l'opposition municipale ni de ses amis libéraux et macronistes. La police nationale est avant tout un service public, rendu à la population stanoise, et c'est dans ce sens que la municipalité continuera à se battre, elle a d'ailleurs déjà obtenu quelques policiers supplémentaires à l'époque de M. Cazeneuve et entend bien, très prochainement, interpeller M. COLOMB et ses collègues, pour que Stains ne soit pas méprisée comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui. À ce propos, l'association « Raid Aventure » de la police nationale composée de policiers bénévoles va bientôt être accueillie à Stains, qui travaille sur le lien social, les relations entre police et population, dans le domaine de la citoyenneté, de l'éducation et de la prévention. Une opération se déroulera le 14 octobre à cette occasion sur la place Marcel Pointet à l'initiative de la municipalité et de l'association.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le projet programmé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD 2017) tel que retrace dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017	Montant HT	Montant TTC	Montant Subvention né	Taux
Extension du système de vidéo-protection	39 472	47 366	19 736	50 %
TOTAL INVESTISSEMENT	39 472	47 366	19 736	50 %

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD 2017) pour le projet programmé ci-dessus, et à signer tout acte (y compris l'éventuelle convention d'attribution) relatif audit projet qui sera financé dans le cadre du FIPD 2017.

**Affaire n° 8 - Zone d'aménagement concerté des Trois Rivières : Compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que comme chaque année, un compte-rendu annuel à la collectivité de la zone d'aménagement concerté de la zone des Trois Rivières est présenté au Conseil municipal. Ce compte-rendu retrace l'avancement physique, financier et administratif de l'opération. Le rapport rappelle essentiellement ses aspects financiers, et notamment l'économie réalisée sur le poste des travaux de mise en état des sols à gestion des pollutions, sur lequel une économie de 750 000 € a été réalisée. La somme avait été provisionnée pour la dépollution des terrains, auparavant occupée par deux industries chimiques (DUCO et HOESCHT qui n'ont pas dépollué les terrains à leur disparition), mais au final la dépollution a coûté bien moins cher que prévu.

Le solde cumulé de l'opération s'élève à 2 415 159 €, avec un versement de 943 908 € en 2017, 471 251 € en 2018 et 1 M€ en 2019. Ces versements correspondent aux aménagements nécessaires, qui ont été contractualisés avec l'établissement public territorial.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour l'opération d'aménagement « Site DUCO HOECHST - quartier des Trois Rivières », arrêté au 31 décembre 2016.

**Affaire n° 9 - Garantie d'emprunt à la Maison du Cil**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS précise que la Maison du CIL, Institut Médico-Educatif de 35 places, a sollicité la collectivité pour garantir l'emprunt qu'elle va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, pour assurer le financement de son opération afin d'accueillir des enfants et adolescents polyhandicapés.

M. le Maire précise que cette IME (Institut Médico-Educatif) a déjà ouvert ses portes il y a quelques mois, et vient compléter l'offre déjà existante sur Stains, en matière d'accueil de personnes en situation de handicap. La ville de Stains peut être fière de son exemplarité en la matière, l'ARS (Agence Régionale de Santé) n'hésitant pas à préciser à chaque fois que Stains dispose de tout un réseau de partenaires et de structures d'accueil. C'est une tradition de solidarité, qui existe à Stains depuis un peu plus de 40 ans, le premier Institut Médico-Educatif arrivé à Stains, l'institut Henri WALLON, ayant été créé en 1967. Souvent ces institutions et associations rencontrent des difficultés très importantes. Notamment monsieur le Maire précise avoir rencontré, en début de mandat, l'association Lucile qui rencontrait beaucoup de difficultés pour trouver des terrains. La municipalité avait ainsi favorisé son implantation à Stains. Elle poursuivra cette démarche avec quelques partenaires avec une piste pour accueillir des enfants autistes.

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 4 597 981 euros souscrit par l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt N°63128, constitué de 2 Lignes de Prêt, exposées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHARE	PHARE Foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5174269	5174268
Montant de la Ligne du Prêt	3 657 575 €	940 406 €
Commission d'instruction	2 190 €	560 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,35 %	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %	1,35 %
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
	Amortissement	Amortissement
Condition de remboursement		
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des		
Mode de calcul des intérêts	Équivalent	Équivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

**ARTICLE DEUX** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE TROIS** : La commune de Stains s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce Prêt.

**ARTICLE QUATRE** : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de Prêt qui sera

passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et La Maison du Cil SA d'HLM, ci-annexé.

**ARTICLE CINQ : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Maison du Cil SA d'HLM et la commune de Stains, jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera la garantie communale, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n°10 - Convention financière pour la réalisation de la Médiathèque Louis ARAGON à Stains**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que les travaux de la médiathèque Louis Aragon vont bientôt prendre fin (on espère une inauguration prévue au printemps), une convention financière est proposée avec une participation de la ville à hauteur de 750 000 €, qui correspondent aux travaux exceptionnels concernant la restauration et la conservation de la porte du château de la Motte, qui donne son caractère original à cette construction. Le coût total de la médiathèque s'élève à 11,5 M€.

Najia AMZAL ajoute que cette réalisation témoigne de la réussite de cette mandature, cette médiathèque étant l'application concrète d'une volonté politique, c'est un moyen de favoriser l'accès à la culture, les élus ont hâte que les Stanois puissent profiter de ce lieu magnifique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 34 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) .

**ARTICLE UN : APPROUVE** la participation de la commune de Stains d'un montant de 750 000 euros TTC pour la réalisation de la médiathèque Louis Aragon à Stains.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** la convention financière ci-annexée, à passer avec l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour la réalisation de la Médiathèque Louis Aragon à Stains.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°11 - Garantie de transfert de prêt de l'OPIEVOY à l'OPH Plaine Commune Habitat**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS se félicite, en introduction, de l'arrivée sur le territoire du bailleur intercommunal public Plaine Commune Habitat, qui reprend le patrimoine de l'OPIEVOY sur la cité Salvador Allende. Ce patrimoine a besoin bien entendu d'une réhabilitation, la

municipalité sera exigeante avec ce bailleur pour qu'il effectue les travaux indispensables à ce patrimoine, qui a été délaissé trop longtemps - preuve que les bailleurs ont besoin d'argent, et qu'il est contre-productif de couper les vivres, comme s'apprête à le faire le gouvernement prochainement. Dans le cadre de la cession du patrimoine de l'OPIEVOY à l'OPH Plaine Commune, la commune de Stains doit donner son autorisation formelle pour le transfert de garanties qui avaient été accordées en 1977, ainsi que pour la démolition de 217 logements de la cité Salvador Allende à Stains. Il est proposé d'adopter cette délibération de garantie de transferts de prêts.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN affirme, au nom du groupe Communistes - Front de gauche, son indignation concernant les annonces du gouvernement sur le logement social. C'est une véritable casse du logement social qui s'annonce, le gouvernement Macron - Philippe prévoyant une baisse de 60 € par mois des APL, que les bailleurs devront intégralement compenser, soit une baisse de 1,7 Mds €. 1,7 Mds € de moins pour les nouvelles constructions de logement social, alors que la crise du logement n'a jamais été aussi grave en France. 1,7 Mds € de moins pour les services de proximité, les interventions sur les problèmes du quotidien, sur les ascenseurs, l'entretien courant, la présence humaine au cœur des quartiers. 1,7 Mds € de moins pour les réhabilitations de logements. Pour Seine-Saint-Denis Habitat, bailleur principal de la ville, le manque prévu atteint 9,5 M€ par an. Mais ce n'est pas tout, le gouvernement prévoit un gel des APL ce qui revient à une baisse des APL concrète de 5 € par mois depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour les locataires, en raison de l'inflation, le déclenchement du surloyer dès le premier euro de dépassement pour forcer les classes moyennes à sortir du logement social, en spécialisant ainsi un peu plus le logement social, pour mieux pouvoir l'accuser ensuite d'être le logement des pauvres, sans parler des baux précaires et des mobilités forcées tous les six ans. C'est une attaque sans précédent contre le logement social, et le gouvernement a beau jeu de dire que cette baisse sera sans conséquence pour les locataires, l'ensemble du monde HLM ne s'y est pas trompé et témoigne de son indignation.

Pour rappel, il y a 1,8 millions de demandeurs de logements en France, plus de 2 400 demandeurs à Stains. Il faut remercier M. le Maire pour être offensif sur ce sujet, depuis plusieurs années. Les élus Communistes - Front de gauche seront à son côté pour défendre les Stanois et leurs droits.

M. le Maire ajoute que la question des APL est, en effet, extrêmement préoccupante, et que la bataille devra être amplifiée sur cette décision totalement injuste, qui vient s'ajouter d'ailleurs à d'autres décisions inacceptables.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : ACCORDE** la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 80 081,47 euros consenti par la Caisse des Dépôts et consignations et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

**ARTICLE DEUX :** Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :



- Type de prêt : taux fixe à 1 %
- N° du contrat initial : 0155948
- Montant initial du prêt en euros : 80 081,47 €
- Capital restant dû au 31/12/2017 : 11 271,99 €
- Quotité garantie : 100 %
- Durée résiduelle du prêt au 31/12/2017 : 4,33 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Ex/Ex
- Taux d'intérêt actuariel : 1 %

**ARTICLE TROIS** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE QUATRE** : S'engage pendant toute la durée résiduelle du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**ARTICLE CINQ** : Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

#### **Affaire n° 12 - Contrat Local Étudiant 2017-2018**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL annonce que comme chaque année, il s'agit de soumettre à la délibération du Conseil municipal l'approbation de l'enveloppe consacrée au Contrat Local Étudiant (CLE), véritable *booster* pour certains étudiants qui peuvent en bénéficier. Pour rappel, ce contrat est une petite bourse d'études, attribuée à des étudiants à partir de BAC+3, et dans le cadre de la convention qu'ils signent, les étudiants bénéficiaires s'engagent à faire quelques heures dans les associations locales, auxquelles ils apportent leur dynamisme, leur savoir-faire et leur savoir-être. Cette année, une trentaine d'associations vont accueillir des CLE, pour environ 60 candidatures et 57 lauréats. Ce travail est mené en lien avec Angèle DIONE.

Il est proposé de valider l'enveloppe affectée au dispositif, à hauteur de 100 000 €, et d'approuver les termes du contrat 2017-2018 ainsi que la charte qui l'accompagne, signée par chaque jeune et chaque représentant associatif, et enfin autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite charte, avec les associations, les lauréats, ainsi que les conventions 2017/2018 à passer avec chaque lauréat. Les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Le CLE est en quelque sorte le phare de la politique jeunesse menée par la collectivité. Chaque année, c'est un sujet qui revient et qui aide énormément d'étudiants, et Stains a inspiré quelques collectivités sur le territoire, par exemple Saint-Denis a mis en place cette année son propre CLE, avec 75 lauréats pour une enveloppe de 150 000 €. Au prorata du budget de Saint-Denis et de Stains, c'est la preuve de tout l'effort qui est mis sur la jeunesse à Stains.

Chaque année, les parcours, la volonté de ces jeunes, constituent des modèles, à la fois pour la jeunesse Stanoise, mais aussi pour les plus jeunes, parce qu'ils contribuent énormément à la réussite éducative de la ville, au regain d'image de la collectivité, même si la jeunesse est trop souvent dévoyée avec des stéréotypes et des sujets médiatiques totalement faux. Un des jeunes lauréats est d'ailleurs passé récemment sur France 3 et a pu montrer son parcours depuis six ans, il est aujourd'hui en école doctorale et travaille pour une grande entreprise de l'aéronautique sur des prototypes innovants. Au-delà de l'effort consenti par la municipalité, chaque année, il s'agit là d'un véritable engagement, d'une authentique ambition, qu'il convient de saluer.

Julien MUGERIN prend la parole en demandant que son intervention ne soit pas politisée, contrairement à l'habitude prise par la majorité municipale lorsqu'un représentant de l'opposition exprime son avis sur le Contrat Local Étudiant. Il n'est pas question de dire de manière brutale et unilatérale que la droite serait contre la jeunesse, bien au contraire beaucoup d'espoirs sont placés dans les jeunes concitoyens, qu'il faut savoir soutenir dans leurs projets. Stains changera grâce à de beaux exemples de jeunes qui font des études, qui réussissent, qui veulent s'en sortir. Sur le CLE, la profonde conviction de l'opposition est que l'engagement associatif doit être un don de soi, sans rétribution financière.

Si on peut comprendre que des associations y trouvent une belle opportunité de trouver de la main-d'œuvre gratuite, et que certains jeunes y trouvent l'occasion de financer tout simplement leurs études ou leur vie quotidienne, il reste que l'engagement associatif doit rester bénévole. Ce n'est donc pas un rejet global de ce que réalise cette ville en direction de sa jeunesse, le BAFA citoyen est d'ailleurs une très belle initiative qui permet à des jeunes de s'engager, soit sur un job d'été, soit sur une carrière un peu plus longue. On voit par exemple que le BAFA peut conduire à devenir maire d'une commune de Seine-Saint-Denis. Le Conseil Consultatif de la Jeunesse est aussi une idée formidable, que l'opposition municipale a soutenue. Il n'y a donc pas un rejet global des efforts faits pour la jeunesse, et pourquoi pas d'ailleurs imaginer, comme le dit chaque année l'opposition, une bourse au mérite, pour les jeunes qui ont eu un diplôme avec de très bons résultats, pour soutenir leurs efforts en termes de scolarité, et pour dire aux plus jeunes que s'ils font des efforts, eux aussi, ils auront la possibilité d'avoir une bourse au mérite.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui est fait pour l'aide à la mobilité, si un jeune de Stains veut faire des études à l'étranger, quels dispositifs pour le soutenir ? Des opportunités existent avec des dispositifs au niveau national ou départemental, mais aujourd'hui la ville de Stains doit soutenir ces projets-là, qui sont des projets d'avenir pour ces jeunes. On pourrait aussi imaginer une bourse aux projets pour aider les jeunes qui, ayant de l'ambition, s'organiseraient pour faire des choses. On peut donc soutenir financièrement les jeunes, mais sans toucher à l'engagement associatif, qui doit rester quelque chose de bénévole. C'est quelque chose de très précieux, et cela fait partie des valeurs à inculquer aux jeunes : il y a des choses qui sont gratuites et qui doivent le demeurer jusqu'au bout.

En dehors de cette conviction, l'opposition trouve aussi ce CLE quelque peu discriminant : les conditions d'admission sont d'être au niveau BAC+3, en filière universitaire ou dans une grande école. Mais que faire alors des jeunes engagés dans des filières professionnelles ? Ils n'ont pas le droit également à ce type de dispositif ? Ou bien ceux qui ont entre 18 ans et 21 ans, entre le Bac et le Bac +3 ? Bref, une partie des jeunes se retrouve exclue de ce dispositif.

Évidemment, en conclusion, l'opposition ne pourra donc pas voter ce Contrat Local Étudiant.

Mathieu DEFREL se dit surpris de la demande de l'opposition de « ne pas politiser » son intervention, au sein d'un Conseil municipal, où les élus siègent pour faire de la politique.

Collectivement, l'opposition décide donc, encore une fois, d'ignorer une partie de la jeunesse de Stains. Il y a une grosse confusion dans les propos de M. MUGERIN, et cela fait déjà trois années qu'il ne le comprend pas, c'est son raccourci entre coups de pouce et engagement associatif. S'il avait lu la charte qui est proposée en validation ce soir, il aurait compris qu'il y a une vraie différence entre le coup de pouce financier qui est donné au jeune dans le cadre de ses études, et l'engagement associatif qu'il fait dans le cadre de sa convention.

Depuis trois ans, Mathieu DEFREL n'a de cesse de répéter avec ses collègues que ces jeunes n'ont pas attendu la municipalité de Stains pour s'investir dans l'associatif. Au contraire, ce sont des jeunes qui ont fréquemment deux, trois ou quatre vies superposées, et qui sont impressionnants de par l'engagement et la dévotion dont ils font preuve auprès de leurs concitoyens. Aujourd'hui, parler de « main d'œuvre gratuite » pour qualifier ces jeunes, c'est une honte, parce qu'ils ne sont ni dans une position de travailleurs dissimulés, ni dans une attitude de « je viens pour la carotte ». Le jury du CLE est constitué d'un élu, d'un professionnel de l'enseignement supérieur, de professionnels de la vie civile et d'un technicien, et ce jury s'attache à regarder qu'effectivement ce ne soient pas des jeunes attirés uniquement par l'aide financière. L'engagement associatif a au contraire toujours primé sur chacun des choix réalisés. Il est drôle que l'opposition compare le CLE au BAFA citoyen, puisque les jeunes du BAFA citoyens ont justement dix heures d'action civique à faire, notamment au sein de la Ferme des Possibles.

D'un côté, l'opposition félicite un dispositif, de l'autre elle critique un autre, alors que ce sont des dispositifs relativement semblables aux fonctionnements similaires. M. MUGERIN dit avoir soutenu le CCJ, pourtant on ne l'a pas vu dans les initiatives portées par le CCJ ou proches de ces jeunes. Concernant la bourse au mérite, encore une fois, dans la droite ligne d'une droite dure et capitaliste, l'opposition montre là qu'elle préfère encourager la compétitivité, et qu'elle se satisfait de donner une fois un chèque à un jeune pour ne plus jamais le revoir. Les jeunes qui intègrent le CLE sont des jeunes qui sont investis, que l'on voit ensuite dans la rue, dans les initiatives auprès des associations, auprès des Stanois et des Stanoises, et qui rendent 100 fois, 1000 fois, tout ce que la municipalité a pu leur donner. Pour ce qui est d'une bourse à projets, la municipalité n'a pas attendu l'opposition pour la mettre en place, mais l'opposition était absente le jour où le projet avait été voté en Conseil municipal, une bourse aux projets a donc bien été mise en place à Stains pour les 16-25 ans, afin d'accompagner des jeunes qui ont des idées, des savoirs, et souhaitent un petit coup de pouce pour les mettre en œuvre.

Concernant une supposée discrimination au niveau de la charte, au contraire celle-ci est moins discriminante cette année, peut-être que l'opposition n'a pas pu faire l'effort de comparer les documents de 2016-2017 par rapport à celle de cette année. La charte pour cette année 2017-2018 passe outre la différence 40 heures / 80 heures, tous les jeunes sont désormais à 60 heures, et au-delà de ces 60 heures conventionnées, les jeunes concernés peuvent aller beaucoup plus loin, ils sont même parfois intégrés dans les bureaux des différentes associations par lesquelles ils sont passés. L'opposition parlait de discrimination, mais parmi les associations intégrées dans ce dispositif, se trouve aujourd'hui la résidence Albert JACQUART, une résidence étudiante sur le quartier du château de la Motte. Les étudiants de cette résidence avaient un système dérogatoire, un engagement d'un an (les baux étudiants étant d'un an) au lieu de deux ans dans les associations locales, et une aide de 1 000 € au lieu de 1 500 € ou 2 500 €. Cette année, ces étudiants ayant fait preuve de leur engagement, ils ont le même traitement que les autres bénéficiaires CLE.

Enfin, l'opposition tente de mettre en concurrence les jeunes du Contrat Local Etudiant avec d'autres jeunes de la ville de Stains. La jeunesse stanoise a plusieurs visages, des jeunes ont fait le choix de filières professionnelles, de ne pas poursuivre leurs études et de travailler sur leur insertion socio-professionnelle. Aujourd'hui, avec le Point Information

Jeunesse de la ville, que l'opposition fait le choix chaque année de ne pas voter le budget, la municipalité fait le choix d'accompagner la jeunesse dans l'insertion socio-professionnelle. Et d'ailleurs, les équipes du Point Information Jeunesse sont sur le point de signer une convention de partenariat, notamment, avec la RATP et la sécurité du Stade de France. Beaucoup de jeunes, aujourd'hui, s'intéressent au Point Information Jeunesse, grâce aux agents de qualité qui travaillent au quotidien pour aller les voir, qui les sensibilisent, qui s'appuient sur tous les dispositifs que porte la municipalité sur les questions de la jeunesse. Donc, avant de donner des leçons, l'opposition serait avisée de lire les documents envoyés aux élus, et à faire un peu de politique.

M. le Maire remercie M. DEFREL pour son intervention, et constate qu'à nouveau l'opposition municipale reste dans les « on pourrait imaginer ceci, on pourrait faire cela », alors que la majorité municipale préfère réaliser des projets concrets. Une fois de plus, les jeunes Stanois, apprécieront les postures politiciennes de l'opposition, qui consistent à s'opposer à chaque fois, avec beaucoup de mépris, à toutes les initiatives qui permettent d'accompagner les jeunes dans leur réussite. Une réussite individuelle qui est aussi collective, puisque plus de 50 % des jeunes du CLE intègrent, de manière bénévole, les associations, ce qui vient balayer tous les arguments que l'opposition municipale a jugé utile de développer, arguments qui s'avèrent complètement infondés. Pourtant, M. le Maire se souvient qu'il avait pu discuter il y a quelques mois avec des membres de l'opposition, qui lui avaient dit qu'ils trouvaient ce dispositif intéressant, mais visiblement, on leur a donné des consignes de se taire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : VOTE** l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat Local Etudiant 2017-2018, soit 100 000 €.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** les termes du Contrat Local Etudiant 2017-2018 et de la charte du Contrat Local Etudiant 2017-2018.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2017-2018 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat Local Etudiant 2017-2018 à passer avec chaque lauréat.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 13 - Convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à l'organisation de séances publiques de vaccinations gratuites au Centre municipal de santé Colette Coulon**

Rapporteur : Najia AMZAL

Najia AMZAL rappelle que cette convention arrive à son terme en janvier 2018 et il convient de la renouveler, elle concerne les séances de vaccinations, exercées depuis janvier 2006

par le département, par délégation de l'État. Le département propose aux communes de mutualiser les moyens en organisant des séances publiques de vaccinations. Le département va fournir les vaccins inscrits au calendrier vaccinal, fournit les logiciels de suivi vaccinal, prend en charge les outils de contrôle de la chaîne du froid, et la commune tient à jour le fichier de vaccination, assure le suivi des vaccins, incite les intéressés à effectuer la vaccination, organise les séances de vaccinations avec le personnel de la ville, recueille et établit les éléments statistiques et remplit les bordereaux pour la CPAM. Ces séances de vaccinations gratuites sont organisées au CMS tous les mardis, elles sont à la charge de la commune, mais toutes les dépenses sont remboursées par le département.

Marie-Claude GOUREAU questionne sur les horaires proposés, le mardi de 16 h 30 à 19 h 30, ce qui laisse penser que ces séances ne s'adressent qu'aux adultes. Étant donné que les enfants ne vont plus à l'école le mercredi, il serait judicieux de prévoir une séance le mercredi pour que les parents puissent accompagner les enfants ce jour-là.

Najia AMZAL répond que le calendrier n'est pas figé dans le temps, mais que l'horaire a déjà été élargi à 19 h 30 pour permettre aux personnes qui travaillent tard de procéder à la vaccination, mais surtout, ces séances sont aussi organisées pendant les vacances scolaires, ce qui permet d'élargir l'offre des rendez-vous. Il est toujours possible d'avoir des séances de vaccination le mercredi, mais à ce jour, il est compliqué, techniquement, pour le CMS, d'avoir le nombre de médecins suffisant pour assurer à la fois les rendez-vous médicaux et les séances de vaccinations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention ci-annexée, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à l'organisation de séances publiques de vaccinations gratuites au Centre Municipal de Santé Colette Coulon,

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 14 - Convention de partenariat entre la Commune de Stains et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

M. le Maire présente la convention de partenariat qui lie Stains à Plaine Commune, dans le cadre de l'organisation des savoir-faire solidaires, qui aura lieu à Stains ainsi qu'à Saint-Denis. C'est une démarche importante du projet d'économie sociale et solidaire, et cette foire permettra de réunir à la fois des exposants, des artisans, des associations, des producteurs, dans une démarche et un cahier des charges très précis, avec des thématiques

qui font écho à l'engagement de Stains : agriculture urbaine, patrimoine, solidarité... Il est proposé d'approuver cette initiative importante et de l'inscrire au budget, afin d'obtenir une subvention de 5 000 € de la part de l'Etablissement Public Territorial.

Angèle DIONE félicite la majorité municipale de cette initiative, déjà organisée dans d'autres territoires dans le cadre de l'ESS. Plaine Commune est reconnu comme « territoire de création », avec pas moins de 700 établissements recensés. La Foire des savoir-faire vient compléter ce savoir-faire local. Au-delà de Stains, Saint-Denis et Aubervilliers soutiennent aussi cette initiative.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée, entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 15 - Convention pour l'opération partenariale relative à la pratique partagée et solidaire du sport**

Rapporteur : Favella HIMEUR

Favella HIMEUR rappelle que la ville de Stains soutient une politique sportive ambitieuse, le sport étant un outil formidable d'échange qui permet de maintenir le lien social et la solidarité entre les individus. C'est pour cela qu'aujourd'hui est proposée une convention autour d'un projet des pratiques partagées, avec différents partenaires comme la Fédération Sportive Gymnique du Travail de Seine-Saint-Denis (FSGT 93), l'association Leila et le collège Joliot-Curie.

La convention contractualise les relations entre les différents partenaires, autour d'un projet des pratiques partagées, au sein du collège Joliot-Curie, entre des enfants valides et des enfants porteurs de handicap. La municipalité met à disposition un éducateur sportif du service des sports, avec une coordination de la FSGT et des professeurs EPS de ce collège. La municipalité s'est toujours engagée en faveur de la pratique du sport, pour toutes et tous. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver cette convention et à autoriser M. le Maire ou son représentant, à la signer.

M. le Maire ajoute que c'est la première initiative de ce genre sur le département, et qu'il avait lui-même initié cette démarche de la pratique partagée lorsqu'il était vice-président en charge des sports au Conseil départemental.

M. le Maire espère que cette initiative permettra de créer d'autres dynamiques sur diverses villes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention pour l'opération partenariale relative à la pratique partagée et solidaire du sport entre la commune de Stains, la Fédération Sportive Gymnique du Travail de Seine-Saint-Denis (FSGT93), le Collège Joliot Curie de Stains, et l'Externat Médico Pédagogique (EMP) Henri Wallon, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 16 - Programmation 2017 des crédits de la "Politique de la ville"**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

M. le Maire rappelle les difficultés importantes rencontrées pour enfin mettre en œuvre la programmation de la politique de la ville, et les annonces récentes qui risquent malheureusement d'impacter les actions des différents partenaires de cette programmation, associations et services municipaux. L'enveloppe financière comprend à la fois les crédits alloués pour le programme de réussite éducative et toutes les actions inscrites dans le cadre du contrat de ville. Les sommes sont détaillées dans le rapport. Il est donc demandé d'approuver le tableau de programmation, de valider la participation financière de la commune à la programmation 2017 et d'autoriser le maire à établir les dépenses et les recettes qui y correspondent.

Julien MUGERIN avoue avoir un vrai souci sur cette délibération, qui n'est pas un souci de fond, avec plus de 800 000 euros de subvention de l'Etat et l'opposition étant très attachée au programme de réussite éducative. Cependant, la délibération ne peut pas être votée aujourd'hui, et devrait être reportée au prochain Conseil municipal, pour une raison très simple : les tableaux joints au rapport ne sont pas du tout lisibles depuis les tablettes, même après avoir zoomé sur les fichiers.

M. le Maire répond qu'effectivement, les chiffres sont difficiles à lire, mais peuvent tout de même être lus, lui-même y arrivant alors qu'il n'a pas une très bonne vue. L'opposition peut choisir de ne pas prendre part au vote, mais il n'est pas question de le repousser à une autre réunion simplement pour une question de lecture de tableau depuis les tablettes numériques.

Francis MORIN indique qu'il vaut mieux imprimer les documents pour réussir à lire les tableaux, mais reconnaît que lui-même n'arrive pas à bien lire les chiffres sur l'écran de sa tablette. Il faut veiller à ce que le support permette une lisibilité suffisante.

Najia AMZAL rappelle qu'en avril dernier, il y a eu une alternance politique, qui n'aura échappé à personne. Sous le mandat de François HOLLANDE, la politique de la ville avait été épargnée par les coupes budgétaires. L'arrivée du nouveau président, qui mène une

politique de droite, a vu s'opérer une coupe de plusieurs centaines de millions d'euro sur le territoire, et d'une centaine de milliers d'euros pour Stains, est un fort rappel que, tout de même, la gauche et la droite ne sont pas la même chose. Si aujourd'hui, tel ou tel logement insalubre ne peut plus être rénové, si telle structure doit être fermée, il faut pointer les vrais responsables, c'est-à-dire ce gouvernement.

Julien MUGERIN rappelle à Mme AMZAL que la Politique de la Ville est un projet qui date de 2003, sous un gouvernement de droite et sous la présidence de M. Jacques CHIRAC. Dire que c'est une politique de droite qui est menée actuellement, c'est déjà discutable, en tout cas ce n'est pas la politique de l'opposition municipale. En tout cas, la politique de la ville et la rénovation urbaine sont des politiques créées par la droite, il faudrait parfois s'en souvenir. Lors des inaugurations des rénovations d'immeubles, la majorité municipale oublie systématiquement de rappeler ce simple fait, et oublie de dire aussi que lorsque cette politique a été lancée, Mme la députée Marie-Georges BUFFET avait préféré s'abstenir lors du vote à l'Assemblée Nationale. L'opposition n'a aucune leçon à recevoir de qui que ce soit autour de cette table.

Francis MORIN, qui rappelle avoir enseigné l'histoire, affirme son malaise lorsque celle-ci est travestie : toutes les grandes luttes en matière de politique de la ville commencent dans les années 1970, et aboutissent à la commission « Habitat et Vie Sociale », alors que le ministre d'alors était M. Jacques BARREAU et a dû faire face à nombre de manifestations et grèves. La gauche arrive au pouvoir en 1981 et lance le développement social des quartiers. C'est la gauche qui a initié la politique de la ville en tant que politique sociale, avec certes des hauts et des bas, mais en tout cas ce n'est pas la droite qui a créé cette politique. Peut-être que l'appellation « Politique de la Ville » est arrivée à l'époque de la présidence de M. CHIRAC, ce qui n'est pas sûr du tout, mais le fait d'une politique de la ville, prenant en compte les quartiers en difficulté, est à mettre à l'actif de la gauche dans toutes ses composantes.

Najia AMZAL répond à M. MUJERIN que la politique de la ville existe bien depuis 1970.

M. le Maire répond à l'opposition municipale que la majorité municipale porte une tout autre ambition sur cette question. Même si les crédits dans le cadre de la politique de la ville ont permis de mettre en place un certain nombre de projets et d'actions, portés par les associations, par les institutions comme par les services de la ville, les politiques de la ville ont souvent été réalisés au détriment des politiques de droit commun, et ces politiques de la ville n'ont malheureusement pas réussi à effacer les injustices, les discriminations et les inégalités que beaucoup de concitoyens vivent dans les quartiers populaires. Les habitants ont besoin des politiques de droit commun dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, du sport et de la culture. C'est une bataille que mène la municipalité : à une époque, on ne réduisait pas le budget Politique de la Ville, mais on réduisait les politiques de droit commun, aujourd'hui, on réduit les deux budgets, et c'est un véritable scandale. Voilà la politique menée par le candidat Macron que soutient certainement une bonne partie de l'opposition municipale.

Marie-Claude GOUREAU remarque que M. le Maire n'a certainement pas voté pour M. MACRON au deuxième tour des élections présidentielles de 2017, et donc il faut croire qu'il a certainement voté pour Mme LE PEN.

M. le Maire répond ne pas savoir lui-même pour qui aura voté Mme GOUREAU, mais remarque tout de même qu'elle a souvent fait référence et fait l'apologie des idées défendues par des responsables de l'extrême-droite. Concernant la politique de la ville, demain matin le ministre de la Cohésion des territoires, M. Mézard, et M. Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre, viendront à Aubervilliers pour échanger sur 40 ans de politique de la ville. M. le Maire sera présent à cette réunion et assure qu'il y dira à nouveau



que les habitants méritent d'être respectés et d'avoir une réelle politique publique de droit commun, avant de se voir appliquer une politique de la ville qui est avant tout une politique de « pansement », même si les associations sur le terrain font un travail remarquable.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 refus de prendre part au vote** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN : APPROUVE** le tableau de programmation du contrat de ville de STAINS pour l'année 2017 ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : VALIDE** la participation financière de la commune à la programmation 2017 du contrat de ville, valant individualisation des subventions accordées par la commune de Stains aux différents opérateurs et projets validés.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le tableau de programmation du contrat de ville 2017, pour la commune de Stains.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses et recettes correspondantes au tableau de programmation du contrat de ville 2017 sont inscrites au budget de l'exercice 2017.

**ARTICLE CINQ : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n° 17 - Convention partenariale d'accompagnement du contrat d'exploitation du réseau de Goussainville**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la ligne du VITAVIL est ouverte depuis l'an 2000, qu'elle a été modifiée en 2015 pour permettre la connexion avec le T5, puis en 2017 pour desservir le centre administratif Angela Davis. Le VITAVIL relie le quartier du Maroc au quartier du Moulin Neuf, deux quartiers excentrés, en passant par le centre-ville. Il est donc demandé d'approuver cette convention, la contribution financière de la ville n'évoluant pas, les conditions étant les mêmes que sous la gestion du STIF.

Marie-Claude GOUREAU suggère qu'il soit demandé que les trois bus concernés par cette ligne VITAVIL passent au système électrique, ce qui serait l'occasion d'initier des bus électriques dans la ville qui coûteraient peut-être moins chers.

M. le Maire acquiesce à cette idée, qui sera remontée au syndicat des transports concernés. Une demande similaire a d'ailleurs déjà été exprimée à la RATP pour les bus qui traversent Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,

M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention partenariale, ci-annexée, entre la commune de Stains, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les Courriers d'Ile-de-France (CIF).

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

**Affaire n° 18 - Convention foncière du Clos Saint-Lazare à Stains - Approbation de l'avenant n° 2**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS précise que la convention en vue de la rénovation du quartier du Clos Saint-Lazare a été signée le 20 juin 2007 entre Stains, Plaine Commune et Seine-Saint-Denis Habitat, avec pour but de définir les conditions par lesquelles les parties souhaitent procéder aux cessions foncières, en ce qui concerne les terrains destinés à être placés dans le domaine public (places, routes, emprises destinées à être bâties). Un solde de 114 912,08 € est à devoir à Seine-Saint-Denis Habitat par l'EPT. Il est proposé que le Conseil municipal approuve cet avenant, qui ne touche pas foncièrement le budget de la ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention foncière du Clos-Saint-Lazare à Stains, entre Seine-Saint-Denis Habitat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2, ainsi que toutes pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence, et à procéder à leur exécution.

**Affaire n° 19 - ZAC des Tartres - Approbation de la Charte d'Aménagement Soutenable**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle qu'il s'agit d'un projet d'aménagement intercommunal entre Saint-Denis, Stains et Pierrefitte, de 33 hectares dont un cœur vert d'environ 20 hectares. À ce titre, les objectifs de la charte d'aménagement soutenable vont parfaitement en cohérence

avec le programme d'action municipale de Stains, à savoir une ville solidaire, attractive et apaisée, respectueuse de la santé et du bien-être, engagée face aux défis énergétiques et climatiques, une ville qui fait place à la nature, économe quant à l'utilisation des ressources, une ville de proximité, accessible, favorisant l'éco-mobilité, une ville créative, culturelle et artistique, en résumé, une ville avec et pour celles et ceux qui la vivent. Ces orientations sont conformes aux objectifs rappelés dans l'étude prospective que la municipalité travaille actuellement sur le devenir de la ville. La municipalité se félicite de ce nouveau quartier, qui participe au développement harmonieux de Stains.

Julien MUGERIN annonce que l'opposition va voter pour cette charte d'aménagement soutenable, parce qu'elle contient plusieurs éléments auxquels elle tient, l'écologie, le cadre de vie, mais surtout l'élément de mixité sociale, auquel l'opposition est fortement attachée. Cependant, lorsque l'opposition avait proposé un vœu en faveur de la mixité sociale à Stains, la majorité municipale avait choisi de voter contre, et il ne serait pas étonnant que ce vote contre ait été motivé seulement par le fait que c'était l'opposition qui proposait ce vœu. Il est tout à fait regrettable que la majorité préfère faire passer le besoin politique, la petite politique, celle des petites manipulations, avant les besoins des Stanois. La mixité sociale est absolument fondamentale pour le développement de nos quartiers et pour pouvoir vivre ensemble dans cette commune. Sans reprendre les propos de Vijay MONAMY lors d'un conseil départemental, transposés à notre ville, les mêmes propos auraient pu être tenus à Stains, peut-être pas dans les mêmes termes, mais, ...

M. Le Maire interrompt M. MUGERIN pour se dire scandalisé par cette déclaration, les mots de M. MONAMY avaient suscité une grande émotion lors de cette séance du Conseil départemental, y compris parmi les alliés de droite de l'opposition municipale.

Julien MUGERIN affirme que dans ces propos de M. MONAMY, certes prononcés avec des mots assez durs, la réalité décrite était une réalité intéressante, celle que l'on connaît y compris dans nos quartiers, les concentrations de population qui sont en difficulté, et on le dit assez régulièrement, l'opposition ne veut pas, à Stains, d'un ghetto ni de pauvres, ni de gens qui se ressemblent. Il faut de la mixité dans le sens qu'il faut un brassage culturel, des gens qui se mélangent. L'opposition municipale n'est ni pour les ghettos de pauvres ni pour les ghettos de riches.

M. le Maire estime que les propos que vient de tenir M. MUGERIN sont des propos racistes.

Julien MUGERIN s'étonne de constater que M. le Maire puisse juger « raciste » de parler de « ghettos de pauvres »... Julien MUGERIN estime que monsieur le Maire déforme ses propos. L'opposition refuse ces ghettos, de pauvres et de riches, et affirme sa position pour un mélange des populations, pour que les gens vivent ensemble, qu'il y ait véritablement un partage et un brassage, pour que justement tout le monde se sente à sa place. Tenir cette position n'est en rien raciste, accusation pour le moins insultante, ...

M. le Maire affirme que ce n'est pas la première fois que l'opposition tient des propos pouvant être qualifiés de racistes.

Julien MUGERIN s'inscrit en faux et met au défi M. le Maire de prouver ce qu'il vient de dire. Il faut avoir un mélange des personnes pour aller au bout du rêve du vivre-ensemble et de solidarité, notion dont la majorité municipale répète parfois à foison. Lorsqu'un enfant pauvre et un enfant riche sont autour d'un ballon, ils se mettent à jouer ensemble, les séparations sont des constructions faites par les adultes, il faut faire en sorte, au contraire, qu'il y ait de la diversité à Stains. Nous nous en sortirons par la mixité sociale. Ce n'est pas insulter les Stanois que de dire que, aujourd'hui effectivement il y a une concentration, nous avons l'héritage historique de la ville, beaucoup d'immigrés se sont installés sur le territoire de la commune, ce n'est pas un mensonge que de dire cela, c'est une réalité, ce

n'est pas non plus inadmissible que de dire que ce n'est pas bon pour le développement de la commune, il faut effectivement que les gens se mélangent, et il y en a marre qu'ici à Stains, ...

M. le Maire interrompt M. MUGERIN et appelle à revenir au sujet traité, en regrettant le dérapage auquel se livre l'opposition avec cette intervention.

Julien MUGERIN rétorque que lorsque des élus se sont écartés du sujet, monsieur le Maire ne les a pas rappelés à l'ordre. Il ne s'agit absolument pas d'un dérapage, et espère que ses propos seront bien transcrits fidèlement dans le procès-verbal de ce conseil municipal. L'opposition municipale à Stains et le mouvement « Stains pour tous » sont pour davantage de mixité sociale.

M. le Maire rappelle que M. MUGERIN vient d'affirmer qu'il partageait les propos de son collègue M. MONAMY, et que M. MUGERIN aurait pu en dire autant sur Stains.

Julien MUGERIN rétorque que l'accusation de M. le Maire est fautive, et s'étonne de constater que la majorité municipale puisse à ce point mentir aussi explicitement ; M. MUGERIN annonce qu'il comprend mieux désormais pourquoi certaines personnes viennent lui dire certaines choses, pourquoi l'opposition se voit obligée régulièrement de redresser la situation ; déformer les propos, la majorité municipale sait le faire.

M. le Maire rappelle les propos tenus par M. MONAMY, ami et collègue de M. MUGERIN : « Vous aurez beau urbaniser toute la France, vous ne parviendrez pas à loger toute l'Afrique ». Voilà à quoi M. MUGERIN s'est donc référé quand il a prétendu qu'il aurait pu tenir les mêmes propos ici à Stains.

M. MUGERIN répond qu'il aurait pu tenir ces propos, dans d'autres termes, évidemment. M. MUGERIN indique qu'il n'a pas fini son intervention, ce qui est scandaleux en termes de démocratie. Il faudrait d'ailleurs que les séances du Conseil municipal soient retranscrites en direct sur Internet, ce qui permettrait de constater à quel point la majorité municipale déforme les propos de l'opposition.

M. le Maire invite M. MUGERIN à revenir au sujet de ce point de l'ordre du jour, et constate que ses collègues de l'opposition ne semblent pas être particulièrement solidaires de ses propos. Lors de la séance du Conseil départemental, M. MONAMY s'était retrouvé dans la même situation que M. MUGERIN, après avoir créé une certaine émotion parmi les élus de la droite départementale ; M. le Maire comprend l'émoi que cela peut créer pour certains élus de l'opposition sur les propos scandaleux que M. MUGERIN vient de tenir. C'est un nouveau dérapage une semaine après les propos tenus par M. MONAMY.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHÉ (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la Charte d'Aménagement Soutenable de la ZAC des Tartres.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite Charte  
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 octobre 2017

ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n° 20 - ZAC des Tartres // Groupe scolaire 19 classes // Avis sur le programme des équipements publics de la ZAC des Tartres, engagement du projet de groupe scolaire et approbation de ses modalités de réalisation, de financement**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS remarque que ce point va certainement être l'occasion de parler de mixité, en particulier de mixité réelle, sans tomber dans l'interprétation politicienne des uns et des autres.

Dès le début du mandat de cette majorité, il a été posé l'exigence forte que cette ZAC des Tartres ne pouvait pas se faire sans une présence forte d'équipements publics, et notamment d'une école, compte tenu du taux de remplissage des écoles à Stains. Après de très nombreuses négociations, la municipalité a pu obtenir une double première : une école intercommunale avec Pierrefitte pendant deux ans, et qui sera en partie financée sur le bilan de la ZAC. C'est la première fois que sur Plaine Commune, une zone d'aménagement concerté finance un équipement public dans son bilan, ce qui va permettre à Stains de réduire considérablement sa participation financière future pour la construction d'un groupe scolaire. Le groupe scolaire proposera 19 places, en plein centre du nouveau quartier. La volonté de la municipale est de porter le projet d'une ville équilibrée et apaisée, entre programmes de promotions immobilières privés et accès aux logements pour tous, afin de permettre de passer de 17 % à 28 % de logements sociaux, tout en garantissant 60 % de logements privés, afin de répondre aux 2 500 demandeurs qui attendent un logement social à Stains.

L'apport financier de l'opération d'aménagement, à hauteur de 8,5 M€ pour le financement des équipements scolaires, est réparti au prorata des logements de cette ZAC : 4,845 M€ pour Stains (57 % des logements), 2,380 M€ pour Pierrefitte (28 % des logements) et 1,275 M€ pour Saint-Denis (14 % des logements). Sur la base d'un budget prévisionnel pour le groupe scolaire de 19 places de 11 M€, l'opération d'aménagement finance 4,845 M€. La ville de Pierrefitte prévoit aussi la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de la ZAC, pour un budget de 2,380 M€ que Stains sera amenée à reverser à Pierrefitte quand sa construction démarrera. La ville procédera au remboursement de l'opérateur de Plaine Commune, la SPL, à hauteur de 3,775 M€, au plus tard à la fin de la concession de l'aménagement, soit en 2027, les remboursements vont donc être lissés sur une dizaine d'années.

Sur la base des estimations financières du groupe scolaire, l'échéancier prévisionnel pour la ville est donc le suivant :

- 2020 : acquisition du foncier pour un montant de 272 947 €,
- D'ici 2025 : reversement à la ville de Pierrefitte des 2,380 M€,
- D'ici 2027 : reversement à la SPL de 3,775 M€.

Soit des dépenses prévisionnelles totales pour la ville de 6 427 947 €. Cette dépense prévisionnelle ne changera pas même si la réalisation du groupe scolaire demande plus de moyens financiers.

Le calendrier de l'opération est important, il est souhaité que les habitants arrivent dans leurs logements en ayant déjà à disposition des classes pour leurs enfants. Donc, le chantier de l'école débute début 2019, avec réception de l'ouvrage au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Dans un premier temps, des conventions seront établies avec le SIVOM Stains-Pierrefitte, puis la ville gèrera entièrement le groupe scolaire.

Il est donc demandé d'approuver ce programme concernant un équipement scolaire de 19 places.

M. le Maire précise qu'au-delà des aspects financiers et techniques, et de calendrier, extrêmement complexes, il faut rappeler que ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions et discussions, auxquelles ont participé Olivier MATHIS et Mathieu DEFREL.

Dans cette partie de la ville de Stains, le quartier des Tartres, il est heureux qu'une nouvelle école puisse voir le jour, ce qui n'était pas du tout acquis, avec du logement diversifié et une augmentation du volume des logements sociaux, qui correspond à la demande des familles stanoises. Le projet des Tartres est aussi toute une ambition sur sa partie environnementale, sur son cœur vert, dans le domaine de l'agriculture urbaine et de l'économie sociale et solidaire (ESS), puisque la zone se trouve tout prêt du pôle ESS Maurice-Thorez et qu'il y a sur le territoire des porteurs de projet qui font un travail formidable, par exemple Novaedia avec la Ferme des Possibles.

Sur la partie Nord de la zone des Tartres, la commune a été retenue dans le cadre de la Métropole « Inventons la Métropole », des projets ambitieux sont menés, dans le domaine de l'activité économique et des loisirs, avec la démarche d'un projet d'installation d'un cinéma, afin que la zone des Tartres devienne un véritable secteur à vivre, à cheval sur les villes de Pierrefitte, Saint-Denis et Stains, aux abords de la ligne 13 du métro.

Julien MUGERIN demande pourquoi la ville de Stains va devoir reverser l'entièreté de la participation de la ville de Pierrefitte, une fois qu'elle aura commencé la construction de son groupe scolaire.

Olivier MATHIS répond que le financement par le bilan de la ZAC revient à chaque ville, au prorata du nombre de logements sur son territoire. La ville de Pierrefitte aura 2,380 M€, qui s'ajouteront au résultat de Stains, mais au moment où elle démarrera les travaux de son propre groupe scolaire, la ville de Stains lui reversera la part qu'elle avait mis au départ du groupe scolaire. Saint-Denis, de son côté, ne participe pas à l'école parce qu'elle ajoute quatre classes à une école déjà existante. C'est le prorata du bilan de la ZAC pour chaque ville.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

**ARTICLE UN** : **EMET** un avis favorable sur le programme des équipements publics de la ZAC des Tartres.

**ARTICLE DEUX** : **APPROUVE** le principe de réalisation d'un groupe scolaire de 19 classes sur la partie stanoise de la ZAC des Tartres.

**ARTICLE TROIS** : **APPROUVE** l'étude de programmation du groupe scolaire de 19 classes et le budget global du projet, estimé au stade de l'étude de programmation, à 11 millions d'euros HT.

**ARTICLE QUATRE :** APPROUVE la réalisation du groupe scolaire de 19 classes sous la maîtrise d'ouvrage de la SPL Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC des Tartres.

**ARTICLE CINQ :** APPROUVE les modalités de financement du groupe scolaire sur la base d'un budget global de 11 millions d'euros HT, à savoir :

- Financement du groupe scolaire n°1 par l'opération d'aménagement à hauteur de 4 845 000 euros HT,
- Préfinancement par la Ville de Pierrefitte-sur-Seine à hauteur de sa quote-part provenant de l'opération d'aménagement, soit 2 380 000 euros HT,
- Financement complémentaire de la Ville de Stains, à hauteur 3 775 000 euros HT, préfinancé en totalité par l'opération d'aménagement.

**ARTICLE SIX :** APPROUVE les modalités de remboursement des financements complémentaires du groupe scolaire par la Ville de Stains, à savoir :

- Remboursement par la Ville de Stains à la Ville de Pierrefitte-sur-Seine de sa quote-part issue de l'opération d'aménagement, soit 2 380 000 euros HT, dès l'engagement des travaux du second groupe scolaire, situé sur la partie pierrefittoise de la ZAC, selon des modalités de versement à définir entre la Ville de Stains et la Ville de Pierrefitte-sur-Seine,
- Remboursement par la Ville de Stains à l'opération d'aménagement de sa participation au titre du financement du groupe scolaire, soit 3 775 000 euros HT, au plus tard à la fin de la concession d'aménagement, soit en 2027, selon des modalités de versement à définir entre la Ville de Stains, Plaine Commune et la SPL Plaine Commune Développement,

**ARTICLE SEPT :** APPROUVE les modalités d'incorporation dans le patrimoine communal bâti, au fur et à mesure de la remise de l'ouvrage par la SPL Plaine Commune Développement à la commune de Stains.

**ARTICLE HUIT :** APPROUVE la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n°1 de la ZAC des Tartres entre l'Établissement public territorial Plaine Commune, la société publique locale Plaine Commune Développement, la commune de Stains et la commune de Pierrefitte-sur-Seine.

**ARTICLE NEUF :** AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n°1 de la ZAC des Tartres ainsi que tout acte permettant de procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE DIX :** DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets des exercices des années considérées correspondant à la réalisation des engagements de la commune de Stains, issus des décisions ci-dessus visées.

**Affaire n°21 - Amplifions notre mobilisation pour exiger des transports lourds à Stains !**  
Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire donne lecture du vœu présenté par la majorité municipale relatif à la mobilisation pour exiger des transports lourds à Stains :

**Amplifions notre mobilisation pour exiger des transports lourds à Stains !**

Malgré les mobilisations constantes, Stains ne dispose d'aucun transport lourd. La ville possède certes un bon maillage de bus mais les déplacements des Stanois-es demeurent une problématique quotidienne, avec des fréquences de passage peu adaptées au besoin des habitants. De même, l'ouverture récente de deux nouvelles gares T11 qui constitue une offre supplémentaire ne représente pas une proposition suffisante en matière de transports. La réparation se fera en partie par le désenclavement de notre ville, aux portes d'entrée de la Métropole et à quelques centaines de mètres du Stade de France. Rappelons que l'Ile-de-France reste la région la plus riche de France mais également celle qui connaît le plus d'inégalités territoriales. Les transports structurent le territoire. Il faut d'ores et déjà obtenir des moyens pour faciliter le quotidien des Stanois-es. Par ailleurs, l'arrivée d'un transport lourd est la clé de voûte d'un développement équilibré sur notre ville qui dispose de nombreux atouts et peut s'appuyer sur sa jeunesse, son dynamisme économique tourné vers l'humain et l'écologie. Et, les moyens existent pour résorber les inégalités constatées :

- investissement de 6.2 milliards d'euros pour les JOP de 2024 et des retombées économiques estimées entre 5 et 10 milliards d'euros.
- 2 milliards d'euros pour le projet indécent du Charles de Gaulle Express, une ligne directe entre gare de l'Est et l'Aéroport de Roissy.
- des habitants pris en otage par la spéculation des géants du BTP. C'est ainsi que Vinci, Bouygues, Eiffage s'entendent pour évaluer les coûts de construction des 200 km de nouvelles lignes du Grand Paris Express, faisant exploser de 25% le coût de la facture globale.
- il est donc nécessaire que les choix politiques soient en adéquation avec la réalité des habitants. Les Stanois-es ne peuvent plus être relégués au second plan !
- A de nombreuses reprises, la majorité municipale n'a eu de cesse de rappeler la nécessité absolue de réparer cette injustice subie. Le 14 septembre dernier, une première victoire a été obtenue. Plaine Commune a rendu compte d'une étude faite sur les transports à l'échelle du territoire communautaire. Un scénario en trois temps qui reprend nos revendications a ainsi été proposé et soutenu à l'unanimité.
- Mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre « Stains La Cerisaie » et « La Courneuve 6 Routes », en 2024.
- Mise en service d'un Tramway entre « Saint Denis Université » et « Garges RER » en 2025.
- Prolongement de la ligne 12 du métro jusqu'à « La Cerisaie », en 2035.

**En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :**

- Encourager Plaine Commune et les villes alentours à se mobiliser aux côtés des Stanois pour obtenir des transports « dignes de ce nom » dès à présent et à porter le scénario de l'arrivée d'un tramway en 2025 et d'un métro en 2035
- Demander à Ile-de-France Mobilités (anciennement STIF), à la Région Ile-de-France et à l'État de débloquer des moyens financiers en faveur des habitants afin d'obtenir réparation face aux inégalités territoriales qui ne peuvent plus continuer."

Concernant le prolongement de la ligne 12, la RATP a donné un avis technique, en précisant que la faisabilité était tout à fait possible ; la RATP semble davantage orientée sur le prolongement de la ligne 12 que de la ligne 13. Cet avis n'est évidemment pas définitif, il faudra rencontrer l'ensemble des partenaires, y compris Mme PECRESSE, pour obtenir une décision politique. Plaine Commune porte évidemment ce projet.



Francis MORIN remarque que les délais mentionnés dans le vœu, 2024, 2025, 2040, paraissent particulièrement longs par rapport au vécu des habitants. Le vœu parle de « fréquences de passage peu adaptées aux besoins des habitants », il faut donc dans l'attente mener la double bataille pour augmenter ces fréquences de passage, notamment en soirée, et dès aujourd'hui. Par exemple la ligne 253 passe d'une fréquence de 30 mn à une fréquence de 23 mn, ce qui n'est absolument pas satisfaisant.

M. le Maire admet que la municipalité a été entendue en partie, mais pas assez, en particulier sur les horaires de passage nocturnes des bus de la RATP, laquelle devrait faire rapidement de nouvelles propositions.

Najia AMZAL considère que ce vœu est important parce qu'il va permettre de mettre la pression sur les donneurs d'ordre et d'obtenir enfin ces transports en commun lourds que la ville attend depuis trop longtemps déjà. Ce transport permettrait de désenclaver la ville, c'est une chance de développement économique et de mixité sociale. On le sait, c'est une question majeure pour les habitants de Stains. Se battre à court, moyen et long terme doit être un objectif absolu pour la ville.

Julien MUGERIN estime qu'évidemment, on ne peut qu'être d'accord avec les demandes qui sont faites à travers ce vœu, même si la majorité municipale ne semble pas avoir saisi l'intérêt du CDG Express pour l'ensemble de la région, et notamment pour l'emploi, puisque ce réseau permettra aux personnes venues de l'étranger, et qui veulent investir dans la région, d'aller droit au but de leurs enjeux. La région défend fermement la mise en place du CDG Express, pour défendre les emplois de l'ensemble des Franciliens, et parmi eux beaucoup de Stanois qui travaillent sur Paris.

Sur les demandes du vœu, l'opposition ne peut que rejoindre la majorité municipale, mais tout de même, cela fait pas moins de 40 ans que l'on entend parler du prolongement de la ligne 13, mais hélas, la nouvelle mosquée a été installée à l'endroit où la nouvelle station devait être construite. Donc il devient compliqué de continuer à croire à ces combats que la majorité prétend porter. Lorsque le tramway T5 venait d'être inauguré, M. le Maire parlait du projet de le prolonger jusqu'à la gare de Stains - La Cerisaie. Heureusement que M. le Maire a arrêté d'en parler. En réalité, personne ne prévoit que le T5 vienne à Stains, il est seulement prévu qu'il s'étende jusqu'au Bourget, mais à aucun moment jusqu'à Stains. C'est la réalité, et des responsables de la RATP ont d'ailleurs pu le confirmer à l'opposition. Ces petites manipulations mettent mal à l'aise l'opposition, et ne peuvent que l'inciter à ne pas voter ce vœu.

Kassem IDIR estime qu'avec ces propos, M. MUGERIN atteint les sommets de la bêtise.

Julien MUGERIN demande à M. IDIR de bien vouloir le respecter, et espère bien que ces propos seront retranscrits dans le procès-verbal de cette réunion, le terme « charognard » également.

M. le Maire demande si M. MUGERIN a terminé son intervention concernant ce vœu.

Julien MUGERIN répond qu'il est tout de même dommage que la majorité ne fasse pas respecter la démocratie, et entend bien aller au bout de son intervention.

Lorsque l'on voit les projets prévus pour la mise en place des Jeux olympiques, hélas, on voit que rien n'est prévu pour la ville de Stains. Pourquoi ? On a manqué de lobbying. Pour dire aux habitants de se mobiliser et de participer à des manifestations, la majorité municipale sait y faire, et c'est très bien, mais dans la réalité, pour obtenir des projets, il faudrait déjà que les partenaires y soient intéressés, qu'ils puissent se dire qu'il y a de quoi

investir. Malheureusement, les zones d'activité de Stains ne sont pas suffisamment attractives pour que ces partenaires-là se décident à prolonger le métro en conséquence.

M. le Maire a mentionné un « avis technique » de la RATP sur le prolongement de la ligne 12, mais pourtant sur l'ensemble des plans de développement des transports en commun, notamment dans le cadre du projet du Grand Paris, à aucun moment il n'est prévu de prolonger la ligne 12 vers Stains.

Une fois encore, seule la majorité municipale en parle. Il aurait fallu faire plus de *lobbying* pour obtenir des équipements dans le cadre des Jeux olympiques, et c'est le travail du maire que de défendre les intérêts des Stanois. Les autres maires, quand ils réussissent à obtenir des choses de la part d'un certain nombre de partenaires, ils sont allés dans les ministères, dans les bureaux des responsables, avec des projets sous le bras et des convictions fortes. Ici, à Stains, les seules convictions portées fortement vont concerner la Palestine par exemple, et font que Stains s'isole et n'est pas prise au sérieux par ses partenaires.

M. le Maire remarque que M. MUGERIN est le seul à avoir mentionné le sujet de la Palestine ce soir, qui n'a pourtant aucun rapport avec l'ordre du jour.

François VIGNERON répond aux critiques de M. MUGERIN que le prolongement du T5 est bien une idée qui a été prise en compte dans le cadre de l'étude de la RATP, qui pourrait être un « T5 bis » ou un T14. Concernant la ligne 12, dans ce vœu, l'accent n'est justement pas assez mis sur le travail qui a été fait à Plaine Commune pour juger de la pertinence et de l'intérêt de son prolongement, cette idée ayant été initiée par la ville de Stains. Et justement, c'est cette étude qui a permis de relancer l'idée d'un prolongement de la ligne 12, et la RATP est bien en train de s'intéresser à cette possibilité.

M. le Maire précise que la RATP a souhaité d'ailleurs conserver sa réserve foncière sur la Cersaie.

Mathieu DEFREL se dit assez surpris de voir que l'opposition, au-delà de la politique, s'attache plus aux données techniques et aux cartes que l'on peut consulter aujourd'hui sur Internet dans le cadre du projet Grand Paris qu'à l'engagement sur le terrain. Les Stanois et Stanoises doivent bien comprendre que l'opposition n'est pas composée d'élus de terrain, mobilisés pour défendre l'intérêt local, mais qu'ils préfèrent défendre des projets métropolitains comme le CDG Express. Avant de se battre pour faire venir des étrangers qui pourraient éventuellement investir sur nos territoires, la majorité municipale préfère se battre pour que les habitants puissent obtenir leurs droits.

Si la ville de Stains avait été dirigée par une majorité de droite à l'époque du parc Georges VALBON, l'autoroute serait sans doute passée au-dessus, en dessous ou à travers le parc, avec des décisions prises seulement à partir des plans d'implantation. On a besoin d'élus de combat, on peut se féliciter que les lignes bougent et qu'il y ait une prise de conscience des partenaires et des institutions, pour faire passer le message que Stains a aussi besoin d'un maillage de transports lourds, justement pour augmenter l'attractivité de ses zones d'activité. Stains mérite aussi un commerce diversifié et des zones d'activité attractives, à la fois pour l'emploi et pour tout ce que cela peut apporter aux jeunes, et aux moins jeunes. La ligne 13 a été un long combat et on ne peut pas dire que les élus qui s'y sont attelés ont démerité, aujourd'hui il n'y a pas de honte à dire que le combat de la ligne 12 est gagnable.

Si aujourd'hui, on écoutait l'opposition municipale, on se contenterait d'attendre que leurs amis de la région décident de considérer un territoire comme Stains, mais peut-être qu'aujourd'hui, ils préfèrent enclaver un peu plus une population qu'ils préfèrent stigmatiser, et cela sans même faire allusion aux propos honteux que M. MUGERIN a jugé

utile de relayer au sein de cette instance républicaine, ni sur les *posts* Facebook abominables qu'on peut retrouver chez nombre de partisans et d'élus de l'opposition municipale, notamment ceux qui estimaient que l'élection de Marine LE PEN aux présidentielles n'aurait pas posé de problème particulier. À un moment donné, plus personne ne s'étonne plus des positions prises par ce groupe d'opposition qui ne fait d'aller que de désillusion en désillusion auprès des habitants, et les habitants ne sont pas dupes et voient où est le combat, où sont les élus qui ont envie de défendre les intérêts de la population. L'intérêt des Stanoises et des Stanois n'est certainement pas du côté de cette opposition municipale.

M. le Maire ajoute qu'avant de présenter ce vœu, il était quasiment persuadé qu'il recevrait l'adhésion de l'ensemble du Conseil municipal, au-delà des sensibilités politiques, d'autant plus que certains membres de l'opposition auraient pu voter sans hésitation sur ce vœu, parce qu'ils sont très attachés eux aussi au développement des transports lourds à Stains. Encore une fois, on ne peut que regretter que l'opposition municipale préfère s'enfermer dans une posture idéologique et démagogique, et mensongère aussi, plutôt que de choisir l'intérêt des Stanoises et des Stanois.

C'est malheureusement ce que l'on retient de l'opposition, ce soir, sur ce vœu, alors qu'elle aurait pu faire preuve d'intelligence et aider les Stanoises et les Stanois. Une fois de plus, la posture idéologique, encore assez floue entre soutien au macronisme et positions ultra-libérales, l'a emporté. La majorité municipale, quant à elle, n'aura aucune difficulté à discuter avec les Stanoises et les Stanois, qui reconnaissent et encouragent ses mobilisations.

Enfin, M. le Maire tient à rendre hommage à l'action menée par les équipes municipales précédentes, par les associations, par le collectif qui s'est constitué il y a 35 ans pour l'extension de la ligne 13. Toutes ces mobilisations et actions ont eu le mérite d'exister, et le vœu présenté ce soir fait aussi écho à ces mobilisations des Stanoises et des Stanois pendant toutes ces années.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : ENCOURAGE** Plaine Commune et les villes alentours à se mobiliser aux côtés des Stanois pour obtenir des transports « dignes de ce nom » dès à présent et à porter le scénario de l'arrivée d'un tramway en 2025 et d'un métro en 2035.

**ARTICLE DEUX : DEMANDE** à Ile-de-France Mobilités (anciennement STIF), à la Région Ile-de-France et à l'État de débloquer des moyens financiers en faveur des habitants afin d'obtenir réparation face aux inégalités territoriales qui ne peuvent plus continuer.

**Affaire n° 22 - Stains défend une gestion publique de l'eau, bien commun !**

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN rappelle que le vœu se situe dans le contexte de la loi NOTRe, qui prévoit  
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 octobre 2017 35/45

que les établissements publics territoriaux prennent la compétence en matière de gestion de l'eau. Il faut donc se prononcer au niveau du territoire Plaine Commune sur l'adhésion au SEDIF, le syndicat intercommunal. L'adhésion avait été renouvelée en 2010, et courrait théoriquement pour 15 ans, mais la loi NOTRe permet de se prononcer, ou non, pour la ré-adhésion au SEDIF immédiatement. Un débat s'est tenu le 19 septembre, dans le cadre de Plaine Commune, organisé par le territoire avec les partenaires qui se posaient la question de la gestion de l'eau.

L'une des demandes exprimées lors de cette réunion du 19 septembre fut de reporter le vote sur l'adhésion au SEDIF au mois de novembre. D'ici-là, un certain nombre de communes, Aubervilliers, Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, ont choisi, comme Stains, d'émettre des vœux qui tendent à créer les conditions pour que l'eau, considérée comme bien commun et appartenant à tous, ne doit pas devenir une marchandise.

Pour revenir à un système de gestion publique de l'eau, on se heurte à un système juridique, financier, économique, technique, extrêmement complexe en Ile-de-France, et ce système a l'air tellement monumental qu'il semble difficile d'en sortir. Le syndicat intercommunal, le SEDIF, dispose des principales sources de captage, qui permettent de purifier l'eau et de la rendre potable, et il confie la gestion de l'eau, dans le cadre d'une délégation de service public, à l'entreprise VEOLIA. Dans un rapport de la Cour des Comptes sur le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, il est indiqué que l'extrême complexité du système, tel qu'il a évolué, fait qu'aujourd'hui il n'y a quasiment plus de concurrence possible. C'est un marché privé, mais seule l'entreprise VEOLIA est capable de répondre sur l'intégralité du système.

Le système est tel qu'il semble donc impossible d'en sortir. En 2010, un certain nombre de municipalités, dont la ville de Stains, avaient posé la question et souhaité sortir de cette logique, mais à l'époque la majorité de Plaine Commune n'avait pas été dans ce sens. À l'époque, la ville de Paris était sortie du SEDIF pour revenir à une gestion publique de l'eau.

L'objet de ce vœu est essentiellement politique, il s'agit de savoir si la ville de Stains décide, ou pas, de revenir à une gestion publique de l'eau.

Francis MORIN donne lecture du vœu :

### **« Stains défend une gestion publique de l'eau, bien commun !**

La compétence eau est passée des villes et des agglomérations aux établissements publics territoriaux depuis le 1er janvier 2016. Plaine Commune est adhérente au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), établissement public dirigé par les élus des collectivités membres.

Le SEDIF a, quant à lui, confié la gestion du service public de l'eau à un délégataire, Veolia qui en assure l'ensemble des missions d'exploitation et de maintenance dans le cadre de règles qu'il a définies et sous son contrôle.

D'ici le 31 décembre 2017, Plaine Commune doit se prononcer sur la gestion de cette compétence et décider, en particulier, d'adhérer ou non, en totalité ou en partie, au SEDIF. Il n'est, en effet, pas obligatoire qu'un territoire ait un mode de gestion unique. Le vote sur la gestion de l'eau initialement prévu le 26 septembre au conseil de territoire de l'établissement public Plaine Commune a d'ailleurs été reporté face à la mobilisation grandissante des élus, habitants et associations.

L'eau n'est pas une marchandise, elle conditionne la vie des êtres humains. L'objectif est de privilégier une gestion démocratique qui prenne en compte l'intérêt général et serve les usagers et non les rémunérations exponentielles des actionnaires.

Considérant que les citoyens n'ont pas à payer plus cher auprès d'un délégataire ce qu'une régie publique leur fournirait au juste coût de revient, l'économie d'échelle profitant davantage aux dividendes réservés aux actionnaires (la gestion privée coûte 25% plus cher

que le coût de revient au m3 en régie publique) ;

Considérant la nécessité d'inscrire des choix politiques sur le long terme et de renouveler les équipements pour un service public performant, solidaire et responsable à l'égard des générations futures ;

Considérant que le mode de gestion en Délégation de Service Public ne correspond pas aux besoins des Stanois-es ;

Considérant notre engagement lors des élections municipales à un retour en régie publique inscrit dans le programme pour « Un Nouvel Élan Populaire à Stains » ;

Considérant les nombreuses mobilisations citoyennes ces dernières années en faveur d'une gestion publique de la ressource « eau » pour éviter les dérives marchandes, mobilisations qui ont mené à de nombreux rétablissements du service public sur l'ensemble du territoire Français ;

Considérant également la forte mobilisation citoyenne sur le territoire de Plaine Commune contre l'adhésion au SEDIF ;

Considérant le rapport de la chambre régionale des comptes épinglant la gestion du SEDIF au plus grand bénéfice de Veolia ;

Considérant, par ailleurs, le manque de cohérence et de transparence sur le sujet ;

Considérant qu'il n'existe pas de masse critique pour assurer la gestion de l'eau en régie et que malgré les arguments techniques qui sont, à chaque fois, mis en avant, toutes les expériences de changement de gestion ont été positives ;

Considérant la réussite des passages en régie public de l'eau de nombreuses municipalités de tendances diverses ;

Considérant l'existence d'une direction de l'assainissement et de l'eau et de Plaine Commune qui pourrait être le support de la gestion publique dans le territoire ;

Considérant enfin la nécessité d'engager rapidement une étude de faisabilité précise, avec un calendrier rapproché, et les conditions juridiques de sortie de la ville du SEDIF. Ceci sans attendre la fin du contrat SEDIF-Veolia en 2022.

**En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :**

- se prononcer pour que la ville de Stains ne readhère pas au SEDIF et s'engage dans une étude de faisabilité précise pour la construction d'une gestion publique,
- il demande à l'EPT Plaine Commune de permettre la sortie du SEDIF pour les villes qui le souhaitent.

Il mandate le Maire de Stains pour prendre contact avec « Eau de Paris » pour faire réaliser les études de faisabilité dans le cadre du marché d'études bilatérales que cet organisme a ouvert. Cette démarche n'impliquant pas de coût financier pour notre ville, les études sont prises en charge par Eau de Paris.

Il mandate le Maire de Stains pour interroger Eau de Paris sur le futur mode de gouvernance avec les nouvelles villes adhérentes : représentation, choix des orientations, place des associations d'usagers, transparence, coopération décentralisée ».

L'entreprise VEOLIA est tristement célèbre aujourd'hui, elle est en train de confisquer des pans entiers de gestion de l'eau sur la planète, ce n'est pas simplement une gentille petite entreprise française, c'est une multinationale qui fait des dégâts sur les sources de captage, bien au-delà des frontières françaises.

La question de savoir si une ville seule peut décider de sortir du SEDIF fait l'objet de discussions entre experts, c'est une interprétation de la loi NOTRE, le cabinet d'avocats SEBAN a proposé une analyse juridique qui est loin d'être claire, malgré la lecture attentive de son rapport. Des communes comme Montreuil ont annoncé, en tout cas, leur volonté de sortir du SEDIF.

Le point principal du vœu est qu'une multinationale n'exploite évidemment pas la gestion de l'eau gracieusement, mais pour dégager des marges et verser des dividendes. L'équivalent de ces marges et dividendes pourrait aller dans des investissements ou bien servir à baisser le prix de l'eau.

L'objet de ce vœu est donc essentiellement politique, il s'agit de savoir si Stains décide, ou pas, de revenir à une gestion publique de l'eau.

La même réflexion est en cours sur Est Ensemble, rien n'est acquis ni joué, il va falloir mener sérieusement des études complémentaires, d'ici décembre. D'ici la fin du contrat de VEOLIA, d'ici quatre ans, il faudra mener résolument les études nécessaires pour passer en régie publique, comme cela avait d'ailleurs déjà été envisagé en 2010, mais sans que rien ne soit fait à l'époque. Ne pas quitter le SEDIF reviendrait à ne pas saisir l'opportunité d'engager des études. Certains élus estiment qu'il faut essayer de convaincre le SEDIF de renoncer à la délégation de service public, d'autres pensent qu'il sera toujours temps de quitter le SEDIF en 2022. À l'heure actuelle, une fenêtre est ouverte pour pouvoir quitter le SEDIF, avec d'autres intercommunalités.

Julien MUGERIN tient à féliciter la qualité de ce vœu, qui met en place un calendrier d'actions et qui est tout à fait justifié dans son principe, le retour à la gestion de l'eau en régie publique. La régie publique serait plus efficace et moins coûteuse pour les Stanois. Si les conclusions des études à mener aboutissaient à juger cette gestion plus favorable, il faudrait évidemment s'y lancer. D'autres communes ont fait cette démarche, et Eau de Paris semble bien avoir des résultats plutôt satisfaisants en la matière. En revanche, ce qui est surprenant c'est dans la gestion du marché puisqu'il s'agit de passer en régie de service public plutôt qu'en délégation de service public. En tout cas, l'opposition annonce qu'elle votera ce vœu et qu'elle espère que les conclusions seront favorables à l'idée du retour de la gestion de l'eau en régie publique.

Karine KELLNER rappelle en préambule de son intervention qu'elle est élue au SEDIF, et précise que ce n'est pas parce qu'on est élu au SEDIF qu'on n'a pas de conviction. M. MUGERIN vient de se positionner en faveur du retour à la régie publique, il aurait été plaisant que l'ensemble des élus Les Républicains aient fait de même au SEDIF, comme l'ont fait les élus Communistes et un certain nombre d'élus de gauche.

Sur le vœu en lui-même, plusieurs remarques de forme, plutôt que de fond, pourraient entraîner l'abstention de Mme KELLNER.

S'il s'agit de défendre la gestion publique de l'eau, alors il faut dire qu'il faut créer un grand service public national de l'eau, qui sera le seul garant en France pour avoir demain un tarif unique de l'eau, et corriger l'ensemble des inégalités territoriales. Ce débat a été porté par Marie-Georges BUFFET et par nombre d'élus Communistes, y compris ceux du SEDIF, avec le soutien d'autres parlementaires, notamment le député LE SAGE. Et cela a permis, l'année dernière, à l'Assemblée Nationale, de faire voter une proposition de loi pour la mise en place d'un droit humain à l'eau, pour que cette question de l'eau soit enfin reconnue dans ce pays. Il serait dommage de résumer l'enjeu de la gestion publique de l'eau à un enjeu territorial, alors qu'il s'agit bien d'un enjeu national. Derrière la question de l'eau potable, d'autres questions se posent. En ce qui concerne l'eau, quand les habitants de la Bretagne paient 7,50 € le mètre cube, d'autres en Ile-de-France paient 5,70 € : on voit bien que c'est tout le système de financement de l'eau qu'il faut repenser. 92 % du financement de l'eau et de sa gestion est assuré aujourd'hui sur la facture des usagers, mais est-il juste que l'on paie une TVA sur un produit de première nécessité, que la facture des eaux pluviales incombe aux usagers ou que l'on fasse exclusivement les poches des usagers pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau, prévu dans le cadre de

la directive européenne de Bruxelles prévue pour 2025 ? Ou encore que 20 % de la facture d'eau soit composée de taxes diverses, notamment pour les voies navigables de France... Quelque part, il faut donc que dans le vœu, on puisse insérer toute la question d'un système à refonder à l'échelle nationale.

Dans le débat sur la sortie ou pas du SEDIF, il faut rappeler tout de même que le SEDIF est pluriel, qu'il est fait d'élus de diversités politiques différentes, et qu'il y a des élus de gauche qui se sont battus, malgré le fait qu'il y ait une DSP, pour que le prix au mètre cube baisse quand même de 30 centimes d'euro, pour les 5 millions d'habitants couverts par le SEDIF, soit un différentiel de 13 % supplémentaires par rapport à Eau de Paris.

Sortir de la DSP est un sujet très technique, Eau de Paris a fait un certain nombre d'études, présentées notamment à Est Ensemble, qui sont incontournables. L'eau du robinet à Stains est prise à Neuilly-sur-Marne et à Méry-sur-Oise, parce qu'il n'y a pas 50 000 endroits où puiser l'eau pour la distribuer. Pour réorganiser le système de l'eau, qui aujourd'hui est acheminée par des tuyaux depuis Neuilly-sur-Marne, avec une sécurité assurée depuis Méry-sur-Oise, alors il faut reconnecter des réseaux, faire du démaillage et du maillage, et tout cela doit être évalué, comme l'a fait Eau de Paris pour Est Ensemble. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Montreuil, qui pose la question de la sortie de la DSP, mais dans un cadre où la fourniture, la qualité, la distribution et le prix de l'eau resteraient inchangés pour les usagers, et sans entraîner de coût conséquent pour les collectivités. L'étude d'Est Ensemble, faite notamment avec Eau de Paris, pose la question de l'investissement du territoire, parce qu'elle montre qu'il y a entre 90 M€ à 136 M€ de connexion à faire pour pouvoir se raccorder à Eau de Paris.

Le débat ne peut pas se résumer à dire qu'il n'y a pas de masse critique, et que finalement il n'y a qu'un enjeu technique. Il faut éclairer le choix à prendre, parce que sortir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cela implique que Stains va devenir cliente du SEDIF, parce qu'il sera impossible de construire une régie publique en trois mois. Il faut se demander si le prix de l'eau, qui sera payé par les habitants de Stains ou de Plaine Commune, sera toujours le même ou pas, dès lors que la ville ou le territoire se prononce pour la sortie. Mais aussi si les habitants de Stains continueront ou pas à bénéficier du dispositif Eau Solidaire, défendu d'arrache-pied au SEDIF, et qui a permis la mise en place d'une tarification sociale pour accompagner toutes les familles qui n'avaient pas les moyens de payer leurs factures, à ce titre Plaine Commune verse pas moins de 300 000 € sous forme de « chèques Eau » à ces familles.

Il faut donc pouvoir prendre le sujet à bras-le-corps, réfléchir à, comment être utile et efficace pour y parvenir, il ne faut donc pas attendre qu'un mandat soit donné au maire. Il y a un Conseil municipal, le 16 novembre, le 21 novembre, Plaine Commune est appelée à se prononcer sur la question, il serait bien donc que le 16 novembre, Eau de Paris soit présent au Conseil, ainsi que la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Plaine Commune, et pourquoi pas aussi des représentants du SEDIF, afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause, ensuite, lors du Conseil territorial, avec l'ensemble des éléments nécessaires.

M. le Maire répond qu'il est intéressant de rajouter l'ambition forte d'exiger un service public national de l'eau, tout comme certains élus ici réclament la création d'un service public national sur la question du logement. L'organisation d'un grand débat est aussi une bonne chose, à laquelle les habitants de Stains pourront être directement associés eux aussi, en y associant tous les partenaires compétents, Eau de Paris, Plaine Commune, divers collectifs, et celles et ceux qui mènent la mobilisation à Saint-Denis, à Aubervilliers, à Montreuil, à Bagnolet, aux Lilas et ailleurs.

Gauche, pour féliciter l'ensemble de la majorité municipale pour avoir ouvert le débat sur la question essentielle d'un retour en régie publique du service public de l'eau. N'en déplaise à ceux pour qui tout doit être une marchandise, qui dénoncent tour à tour le coût des services publics, le groupe Communistes - Front de Gauche estime que l'eau est un bien commun, au même titre que l'air, qu'il ne doit pas servir des intérêts capitalistes, mais bien l'intérêt général. La régie publique n'a pas de dividende à offrir, pas de spéculation sur les biens communs. Le SEDIF a confié la gestion du service public de l'eau à VEOLIA, une multinationale, maintes fois épinglée en France et à l'international, qui réalise de juteux profits sur l'exploitation de cette ressource naturelle. Ce vœu est une intention politique forte, il s'inscrit pleinement dans le programme d'action municipale, il pose le cap d'un retour à la régie publique, comme cela existe dans de plus en plus de collectivités en France et répond également à la question qui sera posée lors du Conseil de territoire de fin novembre : l'EPT doit-il ré-adhérer au SEDIF ? Avec la mise en place de la métropole du Grand Paris, arrive cette opportunité juridique exceptionnelle pour le combat de l'eau en Ile-de-France, puisqu'il est possible pour la première fois depuis 95 ans de sortir du puissant SEDIF, acquis à VEOLIA. La ville de Stains prendra toute sa part au débat, en ouvrant le débat à la population, et en fondant sa décision sur de solides arguments et d'études techniques et de faisabilité. Cet enjeu de retour à une régie publique rencontre une autre priorité de ce mandat : la meilleure implication des citoyens et usagers, et la défense de leurs intérêts.

Mark TWAIN, qui a beaucoup écrit sur les aventures au fil de l'eau du fleuve Mississippi des jeunes Tom Sawyer et Huckleberry Finn, disait : « *Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait.* »

Francis MORIN remarque que si la question de rester ou non au SEDIF n'avait pas été posée dès le mois de juin, Plaine Commune aurait ré-adhéré au syndicat, sans autre réflexion. Le vœu proposé ce soir se prononce pour la sortie du SEDIF et pour la mise à l'étude du passage en régie publique. Cela comporte un risque, certes, mais rester dans la situation actuelle, par rapport aux grandes puissances qui dominent aujourd'hui ce « machin », c'est aussi prendre un risque. Il ne s'agit pas de conclure dans quatre ans que tout est gagné, que la régie publique est facile à faire, etc. Ce sera très difficile, et la discussion avec les ingénieurs montre bien qu'il y a trois sources de captage, hors de la Seine-Saint-Denis. La solution idéale, mais qui coûterait au bas mot dans les 100 M€, consisterait à créer une source de captage sur la Seine. Ce n'est pas quelque chose de totalement impensable, quand La Courneuve s'est lancée dans la géothermie, il a fallu des investissements de grande ampleur et sur une grande durée, aujourd'hui la municipalité y trouve son intérêt.

Plus les collectivités seront nombreuses à s'engager dans cette direction, plus elles pourront créer les conditions des investissements lourds qui seront nécessaires pour que les coûts de l'eau soient stables dans la durée. Maintenant, il n'est pas sûr du tout que l'on puisse faire baisser tout de suite le prix de l'eau en faisant cela. Les profits auparavant touchés par VEOLIA serviront d'abord aux investissements.

La question de se prononcer, en tant que commune seule, ou en tant qu'EPT, pour la sortie du SEDIF, est primordiale, ensuite évidemment un grand débat public est possible, des études devront être menées et le projet d'un grand service public de l'eau à l'échelle nationale peut être intégré au vœu. En Haute-Savoie, où les régies publiques dominent, le coût de l'eau est moins cher. C'est un combat difficile, et qui va demander le soutien de la population, pour le moment il n'y a pas de collectif pour l'eau à Stains et c'est bien dommage.

Karina KELLNER rappelle ses propositions, et le fait que les habitants de Stains paient des factures. Si la municipalité choisit de sortir du SEDIF, ce ne sont pas les profits de VEOLIA qui vont servir à financer les investissements nécessaires, et Stains va se retrouver client du



SEDIF et donc de VEOLIA, tout en ayant à assumer ces investissements, auprès d'Eau de Paris ou par la régie à créer. Il serait donc raisonnable d'un certain nombre de collectivités s'inspire du vœu voté récemment à Montreuil : « *dans un cadre où la fourniture, le prix et la qualité de l'eau resteraient inchangés pour les usagers, et n'entraînerait pas de coût d'investissement conséquent pour les collectivités, le Conseil municipal de Montreuil se prononce pour que l'établissement public territorial Est Ensemble décide de ne pas réadhérer au SEDIF au 31 décembre 2017* ».

M. le Maire estime que la reprise ou non de la formulation du vœu de Montreuil ne changera pas grand-chose à l'esprit du vœu proposé ce soir.

Karina KELLNER rétorque qu'il y a en fait une différence majeure : le coût de l'eau pour les habitants de Stains si le projet de régie publique n'aboutit pas.

M. le Maire répond que l'important aujourd'hui est tout de même de démarrer la bataille, même si tout n'est pas bien défini tout de suite. Par ailleurs, il n'est pas forcément nécessaire de vouloir à tout prix ménager VEOLIA, car comme pour la Lyonnaise des Eaux, depuis le début des années 2000, on sait bien que le marché de la gestion de l'eau s'est révélé particulièrement juteux pour ces entreprises. L'objectif est donc aussi de marquer un point d'arrêt à ce système et d'affirmer la volonté de retour à une régie publique de l'eau, au niveau local, avant d'envisager plus tard un service public national de l'eau. Si, un peu partout sur le territoire de France, en particulier en Ile-de-France, il y avait un mouvement partagé de retour à la régie publique de l'eau, la question d'un grand service public national viendrait naturellement à se poser, et c'est bien l'esprit de ce vœu. Le débat public ne peut être seulement l'affaire des techniciens, il faut que les collectifs et les habitants y prennent part eux aussi, en étant informés autant qu'il le faut par les premiers.

Julien MUJERIN répond que l'opposition n'est pas d'accord pour inclure la notion de service public national de l'eau dans le vœu, qui devrait rester dans l'esprit d'une initiative locale de Stains pour la Seine-Saint-Denis. Si le vœu est modifié pour souhaiter la création d'un service public national de l'eau, l'opposition ne le votera pas.

M. le Maire répond que selon lui, cela ne pose aucun problème d'évoquer la question d'un service public national de l'eau, qui soit présenté comme une proposition à étudier.

Francis MORIN rappelle que la question d'un service public national de l'eau avait déjà été débattue en 2010, et cela n'impliquerait pas que l'eau serait dans un grand système qui ne tiendrait pas compte des spécificités régionales. Au contraire, la gestion de l'eau est de toute manière toujours territorialisée. Mentionner cette idée n'ajouterait rien en fin de compte au vœu présenté, puisque dans son esprit même, il porte la question de l'éventualité d'un service public national. Un vote unanime sur ce vœu serait tout de même plus fort.

Angèle DIONE affirme avoir assisté aux débats de Plaine Commune sur le sujet, et s'engage personnellement à voter le vœu tel qu'il est, l'important étant les rencontres et débats qui vont ensuite pouvoir démarrer avec les habitants pour les sensibiliser à cette question, avec évidemment le souhait que le coût soit aussi bas que possible pour les usagers au final. On est tous responsable.

M. le Maire propose de voter le vœu tel qu'il est rédigé, parce qu'il pose bien les problématiques et les questions à se poser, et suggère de trouver rapidement une date pour un débat public à Stains, avec les différents partenaires et collectifs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle

## Ville de Stains

DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) et 2 **abstentions** (Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER)

**ARTICLE UN : SE PRONONCE** pour que la ville de Stains ne réadhère pas au SEDIF et s'engage dans une étude de faisabilité précise pour la construction d'une gestion publique,

**ARTICLE DEUX : DEMANDE** à l'EPT Plaine Commune de permettre la sortie du SEDIF pour les villes qui le souhaitent.

**ARTICLE TROIS : MANDATE** le Maire de Stains pour prendre contact avec « Eau de Paris » pour faire réaliser les études de faisabilité dans le cadre du marché d'études bilatérales que cet organisme a ouvert. Cette démarche n'impliquant pas de coût financier pour notre ville, les études sont prises en charge par Eau de Paris.

**ARTICLE QUATRE : MANDATE** le Maire de Stains pour interroger « Eau de Paris » sur le futur mode de gouvernance avec les nouvelles villes adhérentes : représentation, choix des orientations, place des associations d'usagers, transparence, coopération décentralisée....

Monsieur le Maire propose de passer aux questions orales posées par l'opposition.

Julien MUGERIN propose que M. le Maire s'engage à répondre par écrit à ses deux questions orales, afin de ne pas prolonger la réunion de ce soir.

M. le Maire propose à M. MUGERIN de formuler tout de même sa première question, relative à la démographie des écoles de Stains.

Mathieu DEFREL propose de faire l'économie de la lecture de la longue question de l'opposition, pour y répondre tout de suite.

Julien MUGERIN estime que si réponse il doit y avoir en séance, alors il faut aussi lire la question :

1<sup>ère</sup> question posée par l'opposition municipale :

Pourriez-vous nous faire un point sur la démographie des écoles de Stains :

Dans quelle mesure notre offre en terme de places dans les écoles est-elle ou non adaptée aux effectifs présents sur la ville. Pouvez-vous nous faire un point sur les perspectives à l'horizon d'une dizaine d'années, tenant compte de la sortie de terre du quartier des Tartres.

Après que le Gouvernement ait limité à 12 le nombre d'élèves par classe de CP à la rentrée 2017, comment la ville a-t-elle absorbé cette multiplication des classes dans les bâtiments scolaires ? Quelle est notre marge de manœuvre en cas de nouvelle ouverture de classe ?

Quel est notre niveau d'offre de place en école maternelle pour les 3-5 ans ? Pour les 2-3 ans ? Avons-nous une demande pour la scolarisation dès 2 ans ?

Mathieu DEFREL répond que cette question a trouvé un début de réponse dans l'ordre du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 octobre 2017

jour de ce Conseil municipal, notamment sur la question de la zone des Tartres. Concernant la scolarisation et les places disponibles à l'échelle de la ville de Stains, aujourd'hui, comme beaucoup de communes, la ville de Stains est dans une situation juste, il reste encore 74 places en élémentaire à l'échelle de la ville, et 45 places pour les maternelles, sachant que la scolarisation en maternelle ne fait pas l'objet d'une sectorisation. Il faut ici remercier le service Éducation, et tous les agents qui s'occupent des questions des dérogations scolaires et qui travaillent tous les jours à accompagner les familles pour trouver des solutions à la scolarisation de leurs enfants. Il y a donc encore de la place, avec des courbes démographiques tout à fait raisonnables, et qui suivent un schéma assez facile à suivre sur les cinq prochaines années. On peut féliciter d'ailleurs l'équipe municipale d'avoir anticipé ces questions-là au moment où le projet des Tartres a été présenté à Plaine Commune, pour obtenir des services publics dignes de ce nom sur ce nouveau quartier. Concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans, il y a aujourd'hui deux TPS sur la ville, une à Victor-Hugo et l'autre à Guy-Moquet. Ce ne sont pas des ouvertures obligatoires, il est important de le rappeler, mais il y a une volonté forte de travailler intelligemment avec l'Éducation Nationale pour pouvoir développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Bien évidemment, tous ne pourront pas être scolarisés, depuis le début du mandat un réseau d'accueil et de modes de gardes a été développé sur la ville de Stains, pour pouvoir proposer des solutions dignes de ce nom aux familles : crèches, réseau assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles, et autres solutions.

Ce qui est tout de même dommage, c'est que l'opposition se préoccupe de ces questions aujourd'hui seulement, alors qu'elle a tendance à ne pas voter tout ce qui concerne l'accompagnement des familles, des jeunes et des enfants : financement CAF pour accompagner la parentalité, convention d'objectifs CAF pour prestations accueil de loisirs et aides spécifiques aux rythmes éducatifs, convention d'objectifs sur l'accompagnement scolaire dans les centres sociaux, subvention pour l'association Leïla... L'engagement pour la réussite éducative, l'accueil digne des élèves sur la ville ne s'arrêtent pas pour la majorité municipale qu'à l'échelle de l'école maternelle et élémentaire, une attention particulière est aussi portée aux situations des collèves et du lycée. Sur les lycées, il faut noter que M. MUGERIN a brillé par son absence quant à l'accompagnement des jeunes lycéens qui se sont retrouvés depuis deux rentrées scolaires sur liste d'attente, sans affectation. Beaucoup de familles se sont demandé où était l'opposition municipale à ce propos. Et d'ailleurs, M. MUGERIN n'est jamais présent aux conseils d'administration des établissements.

M. MUGERIN répond qu'il est étonnant de s'entendre reprocher de ne pas être présent, quand dans le même temps les portes sont fermées à l'arrivée d'élus de l'opposition, comme M. Kassem IDIR le fait régulièrement.

2<sup>ème</sup> question posée par l'opposition municipale :

À la fin de son mandat, Michel Beaumale avait annoncé le projet d'une coulée verte sur l'espace situé entre le Stade Delaune et le cimetière, dans une logique de développement des espaces verts sur la commune.

Cette logique a été entamée par la construction de l'îlot Marcel Andreas à l'emplacement du square des Guignetières.

Les abords de la sente des Guignetières et des Hâtons sont devenus tour à tour, un terrain vague peu lisible en terme d'urbanisme, lieu de passage de compagnies de cirque peu scrupuleuses du cadre de vie des Stanois jusqu'à devenir à ce jour un parking de fortune où les véhicules stationnent sur la boue.

L'utilisation actuelle de cet espace révèle une offre de stationnement réduite dans le quartier. Ce manque de places pour se garer nuit aux riverains le soir et aux commerçants la journée qui désespèrent de voir leurs clients verbalisés faute de place. Notre groupe l'a toujours dit : il faut verbaliser les véhicules mal garés, mais cette fermeté ne sera comprise et admise que si, dans le même temps, on répond au besoin de stationnement.

En termes d'image pour Stains et de considération pour les habitants, ce parking improvisé va à contre-courant d'une ville à vivre que notre groupe défend de toutes ses forces.

Je vous demande donc quels sont les projets d'aménagement de cet espace :

- en vue de répondre au besoin de stationnement clairement identifié par l'utilisation actuelle,
- dans la continuité du projet de coulée verte initié sous la précédente municipalité ?

Dans un sens ou dans un autre, il faut qu'une décision soit prise pour ne pas laisser les choses en l'état.

M. le Maire répond qu'il n'a certainement pas échappé à l'opposition que la majorité municipale a stabilisé cet endroit en parkings, et d'ailleurs les personnes rencontrées sur place se disent satisfaites. Lors d'une discussion récente notamment avec le restaurateur situé près du commissariat, M. le Maire lui a clairement expliqué qu'il suffisait de se garer un peu plus loin pour qu'ensuite ses clients puissent venir déjeuner chez lui. Et une personne en situation de handicap peut tout à fait être déposée devant son restaurant et le chauffeur aller se garer ensuite un peu plus loin. L'ambition de la coulée verte est importante et continuera à mobiliser la majorité municipale, avec une différence importante depuis le développement des jardins familiaux, initiative que d'ailleurs l'opposition a préféré critiquer et condamner là encore. Le projet porté par la majorité est ambitieux pour donner une cohérence sur les jardins familiaux, les ouvrir davantage, faire le lien avec la plaine Delaune afin de créer, non pas une coulée verte, mais des venelles, des accès directs, des pistes cyclables et des accès piétons.

La majorité municipale s'inscrit dans une démarche pour que la ville soit encore plus verte, et rappelle d'ailleurs qu'il y a encore quelques mois, l'opposition était encore fermement engagée en faveur du projet Castro de bétonisation du parc Valbon. Venir faire la leçon aujourd'hui à la majorité municipale, sur quelques mètres carrés qu'il aurait fallu préserver en tant qu'espace vert, c'est pour le moins incohérent de sa part et prête volontiers à rire.

\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
La séance publique est levée à minuit dix.

Le secrétaire,  
Larbi LEBIB



Le Maire,  
Azzédine TAÏBI

